

**Projet Compétences pour la Transformation Economique et
l'Emploi en RDC.**

DRC Skills for Economic Transformation Project (SETforJobs)

(P510575)

**PLAN DE MOBILISATION DES
PARTIES PRENANTES
(PMPP)**

Décembre 2025

Table of Contents

1. DESCRIPTION DU DRC SKILLS FOR ECONOMIC TRANSFORMATION PROJECT (P510575) SETforJobs.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.1L'objectif de développement et l'étendue du projet	Erreur ! Signet non défini.
1.2Contexte et Objectifs du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes	Erreur ! Signet non défini.
1.3Contexte du Projet	Erreur ! Signet non défini.
1.4Les Risques Sociaux et environnementaux du SETforJobs	Erreur ! Signet non défini.
1.5. Résumé des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes .	Erreur ! Signet non défini.
2. DEMARCHE METHODOLOGIQUE IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
2.1Démarche méthodologique.....	Erreur ! Signet non défini.
2.2Parties touchées/ affectées directement par le projet	Erreur ! Signet non défini.
2.3Parties prenantes institutionnelles.....	Erreur ! Signet non défini.
2.4Bénéficiaires	Erreur ! Signet non défini.
2.5Individus, groupes défavorisés ou vulnérables.....	Erreur ! Signet non défini.
2.6Autres parties concernées	Erreur ! Signet non défini.
3. MOBILISATION / ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3.1Objectifs	
3.2Méthodes de mobilisation de parties prenantes	Erreur ! Signet non défini.
3.3Stratégie proposée pour la dissémination de l'information	Erreur ! Signet non défini.
3.4Domaine d'application	Erreur ! Signet non défini.
3.5Stratégie de consultation des parties prenantes	Erreur ! Signet non défini.
3.6Stratégie proposée pour incorporer les voix et points de vue des groupes vulnérables	Erreur ! Signet non défini.
3.7Engagement des femmes et des filles dans la communauté et des associations féminines de la société civile et des personnes vivant avec handicap.....	Erreur ! Signet non défini.
3.8Gestion et traitement des questions liées aux VBG/EAS/HS	Erreur ! Signet non défini.
3.9Calendrier actualisé.....	Erreur ! Signet non défini.
Activités du PMPP pendant la durée du projet	Erreur ! Signet non défini.
4. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR L'EXECUTION DES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
4.1Ressources	Erreur ! Signet non défini.
4.2Fonction et responsabilité de gestion des ressources	Erreur ! Signet non défini.
5. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
5.1Description du Mécanisme de Gestion des Plaintes du SETforJobs	30
5.2Rôle et responsabilité institutionnel dans la mise en œuvre du MGP SETforJobs.....	34

6. SUIVI ET REPORTAGE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
6.1 Implication des parties prenantes dans les activités de suivi	35
6.2 Rapport aux parties prenantes	36

7. ANNEXES.

- 7.1. Rapports des travaux de consultations
- 7.2. Listes de présences
- 7.3. Des images des consultations

1. DESCRIPTION DU PROJET COMPETENCES POUR LA TRANSFORMATION ECONOMIQUE ET L'EMPLOI EN RDC

1.1 L'objectif de développement et l'étendue du projet.

Renforcer les systèmes de développement des compétences et augmenter le nombre de diplômés possédant des compétences pertinentes pour l'emploi afin d'accéder à de meilleurs emplois plus inclusifs dans les secteurs prioritaires.

Le Projet s'étendra dans les 10 provinces du Cadre de Partenariat Pays (CPP) (Kinshasa, Ituri, Kasai, Kasai- Central, Kasai – Oriental, Sud – Kivu, Nord Kivu, Lomami, Kongo Central, et Kwilu), selon les arrangements budgétaires, les activités à mener, certaines provinces auront des investissements plus significatifs que d'autres.

1.2 Contexte et Objectifs du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes

La mobilisation des parties prenantes est un processus inclusif mené tout au long du cycle de vie d'un projet de développement. Elle est un processus continu et dynamique en vertu duquel le projet recense les personnes touchées par ses décisions et ses activités ainsi que les autres personnes qui s'intéressent à la mise en œuvre et aux retombées de ses décisions et du projet. Lorsqu'elle est conçue et mise en œuvre d'une manière appropriée, elle favorise le développement de relations fortes, constructives et ouvertes qui sont importantes pour une bonne gestion des risques et effets environnementaux et sociaux d'un projet.

La mobilisation des parties prenantes est plus efficace lorsqu'elle est engagée au début du processus d'élaboration du projet et fait partie intégrante des décisions prises dans le cycle de ce dernier ainsi que sur l'évaluation, la gestion et le suivi des risques et effets environnementaux et sociaux du projet.

La mobilisation des parties prenantes pour un projet est processus qui favorise l'établissement d'un dialogue direct avec les parties prenantes. Elle prend en compte les besoins variés en matière d'accès et d'information de différents groupes et individus, notamment les plus défavorisés ou les vulnérables, et porte une attention particulière aux enjeux de la communication et de l'accessibilité physique.

Ce Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) a été élaboré pour répondre à ces exigences et en conformité avec la norme environnementale et sociale (NES) no 10 : Mobilisation des Parties Prenantes et Information, du Cadre Environnemental et Social de la Banque Mondiale.

Ce PMPP est considéré comme un document dynamique, qui est révisé et actualisé à l'issue des consultations périodiques avec les parties prenantes, en fonction de l'évolution du projet, de ses activités et des impacts générés.

1.3 Contexte du Projet

La République Démocratique du Congo est le plus grand pays d'Afrique subsaharienne et l'un des pays les plus riches en ressources de la planète. En 2022, le taux de croissance économique a atteint 8,6 %, bien au-dessus de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (ASS) qui est de 3,6 %, en grande partie grâce aux investissements et aux exportations liés aux minerais.

En effet, la tranche d'âge dans l'intervalle de 0-24 ans représente les deux tiers de la population congolaise, dont 48% d'enfants de 0-14 ans. Avec un taux de croissance démographique moyen de 3,2 %, la RDC comptera près de 300 millions d'habitants en 2050. Cette population nombreuse, essentiellement jeune, représente un atout considérable.

Avec un indice de capital humain (ICH) de 0,37 (inférieur à la moyenne de 0,40 pour l'Afrique subsaharienne), ce qui signifie qu'un enfant congolais né aujourd'hui ne peut s'attendre à réaliser que 37 % de son potentiel, par rapport à ce qu'il aurait pu faire s'il avait bénéficié d'une expérience scolaire complète et de qualité et de conditions de santé optimales. Un enfant congolais de 4 ans est censé achever 9,1 années de scolarité avant son 18e anniversaire, ce qui se traduit par seulement 4,5 années de scolarité après ajustement pour l'apprentissage.

Soulignons par ailleurs qu'au cours des cinq dernières années, la RDC a connu une vaste réforme de l'éducation et un taux d'expansion sans précédent dans le secteur primaire. L'adoption de la politique phare de 2019 sur la gratuité de l'enseignement primaire qui a réduit de moitié le coût de l'éducation pour les enfants inscrits dans les écoles publiques au cours de sa première année de mise en œuvre.

Le projet compte trois principaux composants qui sont alignés avec les trois piliers du MPA régional SET4Jobs : (1) construire des systèmes de compétences dirigés par l'industrie ; (2) préparer les jeunes à de meilleurs emplois ; et (3) développer les opportunités d'emploi dans des chaînes de valeur sélectionnées.

Composante 1 : Préparer les jeunes à de meilleurs emplois – Accroître l'accès équitable à des compétences de qualité et pertinentes pour le marché pour les jeunes (170 millions USD). L'objectif de cette composante est d'améliorer l'accès des jeunes, en particulier des groupes vulnérables et défavorisés dans les secteurs ciblés, aux programmes essentiels de formation professionnelle et de développement des compétences. La composante modernisera la prestation de formation, renforcera les parcours vers l'emploi et l'auto-emploi, et favorisera l'inclusion sociale et l'égalité des sexes.

Sous-composante 1.1 : Renforcer l'accès grâce aux infrastructures et à la prestation de services inclusifs. Cette sous-composante soutient la construction et la réhabilitation des infrastructures de formation, y compris l'Académie d'excellence d'Inga, les centres de formation professionnelle et technique (CFPT), et certains établissements

d'enseignement supérieur (ES).. L'Académie d'excellence d'Inga sera construite dans la province du Kongo-Central.

Sous-composante 1.2 : Développement de compétences inclusif et soutien à la transition école-travail. Cette sous-composante offrira une formation professionnelle à court terme axée sur le marché (six à neuf mois), des stages et un soutien à l'entrepreneuriat pour les jeunes urbains et périurbains (âgés de 17 à 30 ans) dans des zones des provinces sélectionnées ayant un accès limité au marché du travail.

Les activités incluent le renforcement des capacités techniques grâce à des stages, la formation aux compétences de vie, et des interventions pilotes telles que le mentorat et les programmes de modèles inspirants pour encourager la participation des filles aux métiers non- traditionnels

Pour les bénéficiaires âgés de 16 à 19 ans, la sous-composante offrira des apprentissages avec des maîtres - artisans sur les six métiers suivant : – coiffure, menuiserie, mécanique automobile, soudure, confection de vêtements et travail agricole – avec une possible extension à d'autres métiers

Sous-composante 1.3 : Modernisation des programmes, de l'enseignement et de l'assurance qualité pour l'employabilité. Cette sous-composante vise à moderniser les modules de formation et les programmes dans les secteurs formel et informel afin de répondre aux normes industrielles évolutives et d'améliorer la productivité et l'employabilité des apprenants/es. Les activités comprennent la révision et la modernisation des programmes, la formation des enseignants et l'acquisition de matériel, avec une portée nationale pour les programmes et des provinces ciblées pour la formation des enseignants et le matériel. Le projet améliorera les systèmes d'apprentissage informels au sein de clusters sélectionnés, en veillant à ce que les compétences acquises dans les environnements informels répondent aux exigences du marché, et introduira des modules d'alphabétisation fonctionnelle dans la mesure du possible.

Pour améliorer l'employabilité, la sous-composante renforcera et institutionnalisera les partenariats entre les principales associations d'employeurs (par exemple, Fédération des Entreprises du Congo, (FEC), Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Congo , (COPEMECO), Fédération des Très Petites Entreprises (FTPE) et les fournisseurs de compétences, étendra la participation de l'industrie à la conception et au contenu de la formation, formaliser l'apprentissage pratique sur le lieu de travail et développer les compétences numériques pour l'économie du savoir, en complémentarité avec le Projet de Transformation Numérique de la RDC (P180495).

Composante 2 : Amélioration de l'employabilité et de la productivité des jeunes grâce à une montée en compétences de qualité et pertinente (70 millions de dollars US). Cette composante vise à améliorer l'employabilité, la productivité et la génération de revenus des jeunes en soutenant le perfectionnement des compétences, l'entrepreneuriat et le développement des entreprises dans des secteurs clés ciblés, en mettant fortement l'accent sur la croissance des microentreprises et l'innovation.

Sous-composante 2.1 : Renforcement des compétences et de la productivité des jeunes micro-entrepreneurs. L'objectif de cette sous-composante est d'augmenter la productivité et les revenus des jeunes micro-entrepreneurs en améliorant leurs compétences techniques, commerciales et de vie, et en les soutenant dans le développement de leurs entreprises au sein de chaînes de valeur sélectionnées.

Elle financera également : (a) les services fournis par les prestataires de formation ; (b) le soutien au développement, à la mise en œuvre et au suivi des plans d'affaires ; et (c) les coûts partiels de formations spécifiques liées aux compétences professionnelles des micro-entrepreneurs.

Sous-composante 2.2 : Promotion de l'entrepreneuriat et de l'innovation chez les jeunes grâce au Fonds Compétitif. L'objectif de cette sous-composante est de soutenir directement et de financer des initiatives entrepreneuriales (plans d'affaires) présentées par les jeunes (bénéficiaires des sous-composants 1.2, 2.1 et d'autres activités pertinentes du projet) qui ont été formés par le biais du Fonds Compétitif.

Les activités à réaliser dans cette sous-composante incluent : (a) la formation de tous les bénéficiaires à la conception et au développement de plans d'affaires, y compris l'analyse du marché et la planification financière ; (b) le financement des plans d'affaires sélectionnés par le biais de subventions compétitives ; et (c) la fourniture de services de conseil et d'assistance technique pendant la mise en œuvre des activités génératrices de revenus (AGR) financées.

Elle financera 1 000 plans d'affaires, dont au moins 50 % seront élaborés par des jeunes femmes /filles bénéficiaires. Le montant de la subvention par sous-projet variera entre 2 000 et 9 000 USD, en fonction des activités proposées dans le plan d'affaires, allant de petits artisanats à des microentreprises plus structurées. Les subventions seront accordées sur une base non remboursable.

La sous-composante 2.2 financera également des sous-subventions pour soutenir la gestion et la mise en œuvre du Fonds compétitif. Le projet recrutera deux prestataires de services d'assistance technique (AT: (a) un prestataire de services techniques (ONG ou entreprise) responsable de la formation et du coaching des bénéficiaires dans l'élaboration et la soumission du plan d'affaires pour le financement, ainsi que du suivi post-crédation des entreprises pendant six à neuf mois selon le type d'activité ; et (b) un prestataire d'AT chargé de l'évaluation technique et financière des plans d'affaires. Les plans d'affaires sélectionnés seront examinés par l'UCP pour décision finale avant d'être soumis à la Banque mondiale pour non-objection.

Composante 3 : Renforcer les systèmes de compétences grâce à des cadres harmonisés, des données améliorées, la gestion de projet et le suivi et l'évaluation (60 millions de dollars US). Cette composante renforcera l'information sur le marché de l'emploi, améliorera les données pour des approches fondées sur des preuves afin d'améliorer le développement des compétences, et appuiera la gestion de projet ainsi que le suivi et l'évaluation (S&E). Elle renforcera également la capacité du Ministère de

la Formation Professionnelle (MFP) à mieux planifier, coordonner et soutenir le système Enseignement, Formation Technique et Professionnelle, EFTP, du pays dans le but d'améliorer son efficacité et la qualité de la formation fournie tout en augmentant l'accès conformément aux demandes actuelles et futures prévues du marché du travail.

Sous-composante 3.1 : Consolider et harmoniser les cadres de compétences et les systèmes de certification. Elle se concentrera sur l'amélioration de la cohérence et de la reconnaissance des cadres de développement des compétences dans le pays. Les activités comprendront : (i) un diagnostic des référentiels existants, afin d'identifier les lacunes et les domaines à améliorer ; et (ii) le développement d'un cadre unifié qui facilite la reconnaissance à travers les différents niveaux d'enseignement et qui s'aligne sur les priorités économiques nationales. Cette activité aura une portée nationale et sera, exécutée principalement par le biais d'une assistance technique.

Cette sous-composante soutiendra également le renforcement des capacités du Ministère de la Formation Professionnelle (MFP) en établissant ou en renforçant un système national de certification pour les parcours qualifiants. Le projet proposé pourrait financer ce processus afin de conduire à (i) l'établissement d'une méthodologie pour la certification des formations qualifiantes et la création de nouveaux diplômes pour la formation professionnelle de courte durée qui n'existaient pas au sein du ministère mais ont été développés dans le cadre du Composant 1, et (ii) le développement d'une méthodologie pour la re certification des compétences (validation des acquis de l'expérience et de l'apprentissage antérieur) pour ceux qui sont formés par des canaux informels dans le cadre du partenariat profession/industrie et secteur privé.

Sous-composante 3.2 : Renforcement des systèmes de données, de l'intelligence sur le marché du travail et de la gestion de projet. Dans le cadre de cette sous-composante, le projet financera les activités suivantes : (a) La mise en place d'une base de données statistique et d'une base de données sur la formation TVET (Technical and Vocational Education Training). (b) Dialogue technique et politique autour de la demande future de compétences et de ses implications pour le développement des compétences en RDC. (c) Établissement d'une stratégie nationale des compétences visant à aligner la formation et l'emploi. (d) Soutien au MFP dans l'établissement d'une base de données sur l'emploi en termes d'offre et de demande de travail.

Cette sous-composante renforcera également la capacité technique du personnel de l'UCP, qui sera responsable de la coordination et de la gestion quotidiennes du projet. La composante financera (a) les équipements et les coûts de fonctionnement liés au projet, y compris ceux liés à la gestion quotidienne du Fonds Compétitif ; (b) le suivi et évaluation (S&E) ; (c) la formation ; (d) l'assistance technique et les études ; (e) les activités de communication et d'information nécessaires à la mise en œuvre de la Composante 3 ; et (f) les frais de déplacement, les ateliers et les séminaires.

Composante 4 CERC (0 M\$ US). Une composante de réponse d'urgence conditionnelle sans coût pour permettre une réaffectation rapide des recettes du projet en cas de catastrophe naturelle ou humaine ayant causé, ou susceptible de causer imminemment, un impact économique et/ou social majeur.

1.4 Les Risques Sociaux et environnementaux du Projet.

Des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels sont associés aux activités de construction et de réhabilitation qui seront financées dans le cadre de la Composante 1 et peuvent inclure l'érosion des sols, la production de déchets (y compris débris, emballages et matériaux dangereux), la poussière et les émissions provenant des machines de construction et de l'augmentation du trafic routier, la pollution sonore, la pollution de l'eau, la santé et la sécurité des travailleurs et des communautés locales pendant la construction et l'exploitation, le défrichement des terrains pour de nouvelles constructions ou réhabilitations, ce qui peut entraîner la destruction des habitats naturels, affectant la flore et la faune locales, les risques pour la vie et la sécurité incendie des installations de formation en tant que bâtiments accessibles au public, l'utilisation et la manipulation de matériaux dangereux, les questions de préparation et d'intervention d'urgence, le risque d'exclusion sociale et les risques liés aux violences basées sur le genre surtout celles liées à l'exploitation et abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel (ESA HS).

D'autres risques peuvent découler de la formation aux compétences numériques et des activités liées aux systèmes de données dans le cadre des composantes 2 et 3, ce qui pourrait entraîner une augmentation des déchets électroniques (e-déchets).

Les activités du projet vont générer des risques environnementaux et sociaux, pour ce faire, l'UCP élaborera des instruments indiqués notamment : le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale, les Etudes d'Impact Environnemental et Social, le Plan de Gestion Environnemental et Social, les Procédures de Gestion de la main d'œuvre, le Cadre de Politique pour le Peuple Autochtone et/ou Plan d'actions en faveur des Peuples Autochtones. le Cadre des Politiques de Réinstallation, et le Plan d'Actions de Réinstallation, ainsi que d'autres.

Ainsi pour les travaux de construction de l'Académie d'Excellence d'Inga, des centres de formation professionnelle technique et professionnelle, ainsi que des établissements d'enseignement supérieur (ES) sélectionnés, des PGES devront être élaborés pour gérer les mesures environnementales et sociales notamment le recyclage des e-déchets, les conditions de travail, le travail des enfants, la protection des droits des travailleurs, la prise en compte des femmes des risques VBG, et autres catégories dans le travail, etc... .. Toutes les parties prenantes seront toujours avisées sur l'existence des risques et impacts des activités du projet ainsi que les mesures mises en place pour la gestion de ces derniers. Ces mesures seront en application tout le long de la mise en œuvre du projet. Chaque partie prenante devra jouer un rôle particulier selon que cela est déterminé dans l'instrument dédié.

Le projet procédera à une évaluation des capacités des parties prenantes, sur la gestion des risques environnementaux et sociaux pour assurer un engagement plus efficient dans le développement des activités du projet. un plan de renforcement des capacités sortira de cette évaluation et sera exécuté par le Projet. De plus, l'Emprunteur devra compter au moins un spécialiste de l'environnement et un spécialiste du développement social et un ou une spécialiste dans la gestion des VBG /EAS/HS dans l'Unité de Gestion du Projet.

1.5 Résumé des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes

Au niveau central, donc de la capitale, Kinshasa, des contacts ont été organisés entre les équipes de la Banque /Education ainsi que les partenaires du ministère de l'éducation nationale, du ministère de la formation professionnelle, du ministère des finances à travers le CSPP. Ces échanges ont été l'occasion de présenter le projet **SETforJobs**, son premier design, ses objectifs, sa zone d'intervention, les premières parties prenantes concernées, etc...Les impressions ont été bonnes avec recommandation de continuer avec les consultations auprès d'un plus grand nombre de parties prenantes à travers les zones ciblées par le projet. En outre, il a été aussi question de bien déterminer la catégorie des bénéficiaires du projet.

Il a été aussi relevé de tenir compte des faiblesses des projets antérieurs et faire que celui-ci évite les mêmes écueils. Ainsi dans les consultations à venir, il est important de tenir compte des éléments suivants :

l'amélioration des conditions salariales des enseignants, l'accompagnement dans la sécurisation des terrains par l'acquisition des titres fonciers sur lesquels sont construites la majorité des écoles publiques, rajeunir le personnel enseignant et assurer leur formation continue, doter les écoles en mobiliers, équipements adéquats et fournitures scolaires. Un élément très pertinent sur lequel une insistance devra être faite, c'est la qualité des enseignements à dispenser, l'ancrage des enseignements dans les réalités de la vie quotidienne pour permettre aux sortants d'être capables de se prendre en charge à travers la création de unités/micro entreprises, aussi soutenir les filles dans les domaines souvent laissés aux garçons.

Des consultations, ont été menées au niveau central, Kinshasa, et dans les provinces du Kongo - Central à Matadi ainsi que dans la province du Kasai - Central, dans la ville de Kananga, dans la période allant du 05 au 18 novembre 2025. Ces consultations ont tenu compte des éléments relevés au niveau central et considérant les réalités spécifiques des provinces ciblées.

L'équipe de la Banque et celle du ministère de l'Education nationale à travers le SPACE, devront décider du moment favorable, pour continuer à mener les consultations auprès des autres parties prenantes dans les provinces restantes, dresser un rapport circonstancié qui permettra d'actualiser le présent PMPP.

2. DEMARCHE METHODOLOGIQUE IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES.

2.1 Démarche méthodologique

Une démarche intégrative et participative est en cours, au niveau central d'abord et devra continuer avec des consultations au niveau provincial. De ce fait, l'identification de parties prenantes a été faite en prenant en compte les intérêts diversifiés que pourraient susciter le projet. Entre autres, besoin de participation, la prise en compte du niveau de vulnérabilité des parties prenantes, la définition des priorités dans la mise en œuvre des activités. Un accent est mis pour comprendre comment chaque partie concernée pourrait être affectée, ou comment elle perçoit d'être affectée, de façon à mieux les informer et à comprendre leurs opinions et préoccupations et susciter l'engagement de ces différentes parties prenantes.

Il sied de noter que le processus d'identification des personnes et des organisations dans chaque groupe est continu, partant du niveau central et il ira jusqu'au niveau provincial. À ce jour, un certain nombre de parties prenantes susceptibles d'être affectées et intéressées sont en train d'être identifiées et cela va continuer au niveau des provinces, ou les membres des communautés éducatives seront consultés, les autorités provinciales et éducatives ainsi que les services techniques de l'Etat.

2.2 Parties touchées/ affectées directement par le projet

Les parties touchées par les activités du Projet sont des individus, groupes, populations locales et autres parties prenantes susceptibles d'être affectées par les activités du projet, directement ou indirectement, positivement ou négativement. Ainsi, le PMPP donne priorité aux personnes touchées directement et négativement par les activités du projet.

2.3 Parties prenantes institutionnelles

Le présent projet sera implémenté par l'UCP PEQUIP (Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Enseignement Primaire) qui dispose d'une équipe technique qui mérite un renforcement en effectif.

Le personnel spécifique au projet sera recruté au besoin, dans le but de développer progressivement une UCP autonome et mature. L'UCP sera dotée de spécialistes en gestion de projet (coordinateur adjoint de projet), gestion financière, approvisionnement, suivi et évaluation, communication et gestion des risques environnementaux et sociaux.

En plus, l'UCP sera responsable de jouer le rôle de secrétariat au comité de pilotage ainsi que de la coordination générale, du suivi et de l'évaluation et du rapportage du projet. En outre, UCP travaillera en étroite collaboration avec les directions techniques et les structures décentralisées tant au niveau provincial qu'au niveau sous-provincial, en tirant parti de leur expertise sectorielle et de leur connaissance locale pour mettre en œuvre les activités du projet.

2.4 Bénéficiaires

- Étudiants inscrits dans les établissements de l'Enseignement et Formation Technique et Professionnelle (EFTP) et l'Institut Supérieur Pédagogique, ISP) y compris ceux dans des installations qui seront construites ou réhabilitées ; apprentis informels ; jeunes intéressés par les compétences numériques,
- Les futurs enseignants/formateurs de l'Académie Inga, les apprenants de la future Académie Inga.
- CTP, enseignants et formateurs bénéficiant d'un développement professionnel et de formations spécifiques ;
- Employeurs : entreprises et organisations collaborant avec les établissements de formation pour contribuer au développement des programmes ; offrant des stages ; et profitant d'une main-d'œuvre plus qualifiée ;
- Jeunes (y compris les NEET, les travailleurs actuels et les entrepreneurs) bénéficiant du fonds compétitif et/ou des initiatives de perfectionnement ;
- Utilisateurs globaux des EFTP, centres de formation professionnelle et ISP bénéficiant de la construction, de la réhabilitation et du renforcement des capacités ;

Dans toutes les interventions, le projet fixera des objectifs spécifiques selon le genre pour favoriser une participation accrue des femmes et des objectifs spécifiques pour inclure les jeunes bénéficiaires en situation de handicap.

2.5 Individus, groupes défavorisés ou vulnérables

Dans ce groupe, sont identifiés pour la consultation, les femmes et les filles mères ou enceintes, les jeunes filles et garçons sans soutien financier sur , les jeunes qui n'ont pas pu finir le cursus scolaire classique, les orphelins et leurs tuteurs, les personnes vivant avec handicap ou avec VIH ainsi que les parents des enfants vivant avec handicap, les filles provenant des ménages vulnérables, les femmes chef de ménage, les veuve (s), les albinos, les personnes déplacées internes, les communautés pauvres. Dans des zones habitées par les populations autochtones, des consultations seront conduites pour assurer un engagement communautaire dans les activités du projet et l'identification et la gestion des impacts susceptibles d'influer sur leurs vies ainsi que sur les communautés.

Les consultations ont fait ressortir les risques environnementaux et sociaux des activités du projet sur les membres des communautés qui vivent dans les voisinages des écoles, centre de formation et autres ISP concernés par le projet. Ces populations devraient donc s'organiser pour participer à la gestion des risques identifiés, d'une manière participative en tant que citoyen - bénéficiaire.

Et pour les populations autochtones, les OSC travaillant avec/pour elles, devraient être engagées dans le processus d'appropriation du projet et de ressortir le rôle que chaque membre pourrait jouer dans le processus du projet.

Pour des catégories, comme les déplacés internes ou des réfugiés, la même logique devrait être mise en place. Les OSC devraient être mises à contribution pour un accompagnement dans cet engagement attendu du projet.

Dans le but de maximiser les chances de participation, de compréhension ainsi que d'engagement des différents groupes de cette catégorie, les consultations ont et continueront d'utiliser des approches spécifiques pour faire entendre leur voix.

2.6 Autres parties concernées

Le niveau d'influence dans la vie communautaire et sur la mise en œuvre des activités ou encore mais aussi l'intérêt que suscite les activités du Projet, les acteurs ci – après devront être consultés, il s'agit de :

- Représentants de l'administration provinciale et territoriale () selon le cas ;
- Leaders communautaires ;
- Les associations des parents et élèves/ étudiants,
- Syndicats des Enseignants,
- Les acteurs des organisations de la société civile, en particulier celles du cluster éducation, de défense des droits des femmes/filles et des droits de l'enfant et des communautés environnantes des écoles ;
- Les associations travaillant avec les peuples autochtones, (là où cela est nécessaire)
- Les associations des jeunes ;
- Les associations des transporteurs (Taxis et taxi-motos) ;
- Les radios communautaires et autres médias.

Les acteurs ciblés étaient constitués des membres des Gouvernements provinciaux (Conseiller du gouverneur en matière de l'éducation, Ministres provinciaux de l'enseignement primaire secondaire et technique,) , des services techniques provinciaux, les acteurs de la société civile engagés le secteur de l'éducation, les représentants des groupes vulnérables, , les provinces éducationnelles, les institutions étatiques qui s'occupent des questions relatives au genre, les personnes vivant avec handicap, les peuples autochtones, etc...

Tableau 1. Les acteurs qui ont été consultés dans le cadre du projet SET for Jobs.

Les parties prenantes susceptibles d'être affectées, directement ou indirectement	Individus, groupes vulnérables ou défavorisés	Parties prenantes qui participent à la mise en œuvre du Projet	Autres services
Personnel enseignant Syndicats des enseignants Parents Associations des Parents d'élèves. Communautés environnantes des écoles ; Gestionnaires des écoles publiques (non-conventionnées) Coordination des écoles conventionnées Promoteurs des écoles et centres professionnels privés Apprenants Fournisseurs d'équipements aux écoles Organisations de la Société Civile (œuvrant dans le domaine de la formation technique et professionnelle Police de la protection des enfants et de lutte contre les violences faites aux femmes Opérateurs de transport (bus, taxi, taxi-moto) Personnel des écoles mécanisées Personnel des écoles non-mécanisées	Personnes vivant avec handicap (enfants et parents vivant avec handicap, parents des enfants vivant avec handicap) Communautés locales et Peuple autochtones (Parents, enfants, femmes et filles) Familles ou enfants déplacés Parents vivant avec le VIH/ des survivants aux violences sexuelles Femmes -chefes de ménage mono parental	Ministère de la formation Professionnelle) Secrétariat général, Equipe de coordination du Projet (ECP) Ministère des finances /CSPP Coordinateur du Secrétariat permanent d'appui et de coordination du secteur de l'éducation (SPACE)	Divisions provinciales du Genre et de la Jeunesse ; Institutions étatiques qui s'occupent des questions liées au genre ou aux VBG/EAS/HS Autres partenaires techniques ou financiers travaillant dans le secteur (Bailleurs de fonds, ONG (locales et nationales) œuvrant dans le domaine de la formation professionnelle

3. MOBILISATION / ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

3.1 Objectifs.

1. Renforcer le dialogue communautaire et participatif autour du projet afin d'une mobilisation effective des parties ;
2. Etablir des mécanismes d'interaction avec elles (groupes et parties) en vue de partager, en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée, l'information pertinente sur le projet.
3. Consulter les parties prenantes et de modifier le PMPP pour inclure leurs commentaires lorsque des décisions majeures sur le projet sont prises, il faut noter aussi qu'il peut y avoir d'autres moments périodiques ou liés à des événements ou aux autres raisons de mettre à jour le PMPP (incidents ou événements majeurs, y compris les impacts des événements climatiques sur le projet, le passage d'une phase des activités du projet à une autre, l'insatisfaction du public à l'égard de certains aspects du projet.

3.2 Méthodes de mobilisation de parties prenantes

Vu la nécessité d'une adhésion large autour de ce projet, une approche de communication mobilisatrice, informative, responsabilisante et interactive sera mise en place, dans le but de susciter et maintenir l'engagement des parties prenantes au projet en cours. Des techniques variées et méthodes de mobilisation soutiendront ce processus, il s'agit de : la diffusion des messages, des échanges d'information, des partages de connaissances, et d'expériences, des opportunités de dialogues interactifs, l'apprentissage des savoirs et pratiques et l'élaboration d'un consensus.

Ainsi les différentes méthodes ci-après ont été et seront utilisées :

- 1) Les Réunions d'information et de concertation avec les décideurs : autour d'un ordre du jour structuré, l'équipe mettra sur table les principaux éléments stratégiques et de risque puissent être discutés avec les décideurs et les personnes influentes dans le but d'atténuer les risques de manière proactive ;
- 2) Les différents travaux de groupe avec des acteurs spécifiques serviront à collecter les opinions des groupes spécifiques sur les questions pertinentes en lien avec les activités du projet.
- 3) Les Focus-group : serviront à informer les groupes spécifiques pour susciter et maintenir leur engagement dans le processus de mise en œuvre du Projet
- 4) Les Fora communautaires : permettront d'échanger avec les différents groupes de la communauté sur leurs préoccupations et attentes en vue du partage adéquat des renseignements sur le projet. Pour plus d'efficacités, ces forums communautaires devraient veiller à l'utilisation de la langue du milieu et à la diversité des parties prenantes, notamment, la participation des femmes, des jeunes et des autres groupes vulnérables dont les personnes avec handicap, les peuples autochtones, et les communautés locales, selon les réalités du milieu.

Par ailleurs, afin de renforcer l'atteinte des objectifs du Projet, ces différentes méthodes soutiendront les activités d'engagement des parties prenantes et précisément en ce qui concerne le financement des campagnes de communication et de sensibilisation pour s'assurer que les bénéficiaires ont accès aux informations sur le projet et comprennent de manière utile soumettre une plainte ou un retour d'information sur les interventions du projet, soit en utilisant la recours en matière de plaintes/réclamations (MGP), soit les mécanismes de suivi participatif et la manière d'accéder aux services de soutien aux victimes de VBG. En plus des activités de communication et de sensibilisation au niveau des écoles, le projet impliquera les organisations spécialisées de la société civile (OSC), le syndicat des enseignants, les associations des parents d'élèves et les défenseurs de l'éducation des filles, des personnes vivant avec handicap par le biais d'une communication et d'une sensibilisation ciblées tant au niveau provincial que national.

En outre, des processus de consultation des parties prenantes seront menés sur une base périodique concernant toutes les composantes du projet, afin d'assurer un dialogue continu avec les bénéficiaires, le personnel scolaire et les autres parties prenantes impliquées d'une autre manière que ce soit au projet. Les consultations seront adaptées aux différents publics et au contexte local, provincial ou national et tiendront compte des préoccupations des populations défavorisées ou vulnérables dans les cinq provinces ciblées, en veillant à ce que leur voix et leurs réactions soient prises en considération lors de l'examen ou de la mise en œuvre de toute mesure corrective nécessaire.

Le Projet s'appuiera sur les services de Gestion des Plaintes déjà en place au sein du Ministère de l'éducation Nationale et devra organiser un appui consécutif. L'utilisation de la plateforme "Allo- Ecole" serait souhaitable. Ou alors utiliser une autre possibilité pour la gestion des Plaintes liées au Projet.

3.3 Stratégie proposée pour la dissémination de l'information

La dissémination de l'information sera soutenue par un plan intégré de communication avec 3 sous composantes, il s'agit du : Plan de renforcement des capacités, plan de mobilisation sociale et un plan médias.

Le plan de communication permettra d'élaborer les messages-clés en direction de différentes cibles, le types d'activités (communautaires et de plaidoyer), de faire la segmentation du public cible, de faire le choix des canaux pour la dissémination de l'information et de définir les méthodes d'expression du public sur les activités du Projet.

Différentes approches de communication seront utilisées en adéquation avec le contexte et les caractéristiques des groupes : notamment, la communication des masses, la communication institutionnelle, la communication visuelle, la communication écrite, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

3.4 Domaine d'application

Le domaine d'application des activités de mobilisation des parties prenantes au Projet s'applique aux individus et aux groupes (selon la norme NES10) qui : sont ou pourraient être affectés par le projet (les parties affectées par le projet) ; et peuvent avoir un intérêt dans le projet (les autres parties concernées).

3.5 Stratégie de consultation des parties prenantes

Pour une plus grande inclusivité des opinions des parties prenantes, une stratégie de communication croisée a été utilisée comme le propose le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Stratégie de consultation des parties prenantes sur les différentes phases du Projet

Phase du projet	Thème de la consultation	Approche	Période et outils de travail	Les parties prenantes	Responsabilités
Phase de préparation du projet	Information sur le Projet Objectifs, articulations et risques éventuels du projet	Entrevues interpersonnelles ou de groupe ; focus group forums sectoriels et réunions publiques d'information, Consultation des différents groupes de parties prenantes	Plan d'engagement environnemental et social (PEES) Evaluation sociale transitoire du projet Plan de prévention et d'atténuation des risques EAS/HS Plan de gestion de la main d'œuvre (PGMO) PMPP de la phase du démarrage	Agences gouvernementales, ONG, société civile, secteur privé, le syndicat des enseignants –e-s, l'association des parents d'élèves, les gestionnaires d'écoles, les Chefs des confessions religieuses, les propriétaires des écoles privées et les représentant-e-s des bénéficiaires, les femmes, l'Administration locale, les élus nationaux et locaux, les leaders communautaires .	Ministère en charge de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique, Ministère du Genre Famille et Enfants ; Ministère des affaires sociales. Ministère de la Formation Professionnelle

Phase de mise en œuvre	<p>Résultats du projet, effets sur les groupes vulnérables et les communautés bénéficiaires, Niveau d'adhésion et d'appropriation des parties prenantes</p> <p>Réponses aux attentes et préoccupation des cibles,</p> <p>Mécanismes de gestion des plaintes environnementales et sociales susceptibles d'affecter les bénéficiaires, code de bonne conduite, Plan d'actions pour la prévention et l'atténuation des risques EAS/HS et la gestion des plaintes EAS/HS, Attentes et préoccupations des bénéficiaires,</p>	<p>Forums sectoriels d'échanges, réunions publiques d'information ; focus groups.</p>	<p>Trimestriellement ou en cas de nécessité</p> <p>Feuilleton d'information sur le processus ; Emissions radios/TV Documentaires, page Web ; Panneaux de visibilité</p>	<p>Agences gouvernementales, ONG, société civile, secteur privé, le syndicat des enseignants –e-s, l'association des parents d'élèves, les gestionnaires d'écoles, les Chefs des confessions religieuses, les propriétaires des écoles privées et les représentants des bénéficiaires, les PA, les femmes, l'Administration locale, les élus nationaux et locaux, les leaders communautaires . Agences gouvernementales, Entrepreneurs, ONG, société civile, secteur privé et les bénéficiaires directs, les communautés environnantes des écoles.</p>	<p>Ministère de la Formation Professionnelle</p> <p>Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique, Ministère du Genre Famille et enfant</p>
------------------------	---	---	---	--	---

Phase d'exploitation	Appropriation des acquis, Evaluation des besoins pour la pérennisation de la politique de gratuité ; Mesures de sauvegarde Environnementales et sociales (Gestion des plaintes) ; Plan d'action pour la prévention et la gestion des cas d'EAS/HS	Réunions d'information publique, Panneaux d'affichage ; Site Web ; Revues des activités ; Communiqué de presse et de radio à la clôture du projet ; Brochures d'information	À déterminer	Communautés, Chefs de confessions religieuses, secteur privé, les gestionnaires d'écoles, les propriétaires des écoles privées, les entités gouvernementales impliquées dans le projet, la société civile et les groupes spécifiques (femmes, jeunes, PA, personnes handicapées, le personnel enseignant, les syndicats des enseignant-e-s), les administrations locales et territoriales, les médias locaux, les élus nationaux et locaux, les leaders d'opinion.	La Présidence de la République, Le Gouvernement, le Parlement, les communautés, le secteur privé, les confessions religieuses, les syndicats des enseignants, les notabilités locales et la société civile et les groupes vulnérables.
----------------------	---	---	--------------	--	--

3.6 Stratégie proposée pour incorporer les voix et points de vue des groupes vulnérables

L'un des objectifs d'un PMPP étant d'identifier les personnes ou les communautés qui sont ou pourraient être touchées par le Projet y compris les personnes vulnérables donc exclues (notamment celles vivant avec handicap, les albinos, les autochtones et les autres groupes), en utilisant une approche participative incluant toutes les parties prenantes.

Il est important de savoir que la consultation des Populations Autochtones nécessitera l'utilisation d'une approche spécifique et croisée qui fera intervenir :

1. La consultation des sources secondaires dans les communautés environnantes et les discussions avec les parties prenantes administratives :

2. Les peuples autochtones eux-mêmes et des institutions de défense des droits des Populations Autochtones dans les provinces ciblées ainsi que d'autres parties intéressées et de veiller à ce que ces parties prenantes soient effectivement engagées et maintenues dans le processus de mise en œuvre du projet. Les différentes approches de mobilisation sociale et de communication seront mises à profit pour l'atteinte de cet objectif.

Ainsi pour garantir la prise en compte effective des points de vue des communautés locales et peuples autochtones les stratégies suivantes seront mises en œuvre pour éliminer les obstacles à leur participation :

- Rencontres avec des peuples autochtones par catégories, en tenant compte du genre (sexe, âge,)
- Fourniture de services de traduction dans une langue minoritaire en cas de besoin ;
- Choix de lieux accessibles pour les rassemblements ;
- Services de transport vers la réunion la plus proche pour les personnes habitant aux endroits isolés ;
- Tenue de réunions ciblées et de taille plus modeste durant lesquelles les peuples autochtones se sentiraient plus à l'aise pour poser des questions ou formuler les préoccupations.

3.7 *Engagement des femmes et des filles dans la communauté et des associations féminines de la société civile et des personnes vivant avec handicap.*

Une démarche de consultation des parties prenantes permettra de monter la cartographie des intervenants dans les zones du projet et l'identification des risques de VBG/EAS/HS au niveau local et dégager avec elles les pistes pour leur atténuation. Les consultations avec les personnes qui travaillent avec des adolescents et adolescentes les personnes vivant avec handicap et d'autres groupes à risque, et les leaders des associations féminines seront fortement encouragées en petits groupes uniquement pour les femmes/filles et dirigés par une femme si le besoin s'impose afin de comprendre leurs préoccupations liées aux activités du projet et des suggestions sur la façon d'y répondre. Les risques de VBG/EAS/HS seront discutés en se concentrant sur la perception générale des risques sans poser de questions ou discuter de l'expérience individuelle de la violence. En outre, ces réunions serviront à éveiller la conscience collective de celles-ci sur les risques et des tendances en matière de VBG/EAS/HS au sein de la communauté, pour favoriser la compréhension de la question et aussi s'assurer que la voix des femmes, des filles ainsi que les personnes vivant avec handicap soit prise en compte dans les recommandations faites à l'endroit du projet.

L'organisation et la gestion des communautés mettant souvent en mal la participation effective des femmes les filles, les personnes vivants avec handicap (appelés aussi « personne à mobilité réduite ») les personnes atteintes d'albinisme dans les enjeux communautaires, les discussions sectorielles avec ces groupes particuliers seront privilégiées surtout lorsqu'il s'agira des questions des VBG/EAH/HS qui suscitent très

souvent des regards accusateurs et freine l'intégration des femmes dans la communauté.

Lors des consultations des parties prenantes, il sera important de mettre en exergue les besoins spécifiques des femmes, des filles, des personnes vivants avec handicap, les personnes atteintes d'albinisme ; relatives à leur bien-être, leur santé, leur hygiène menstruelle, et leur sécurité dans les communautés touchées et comprendre leurs expériences. Compte tenu de la gestion des rapports et relations sociaux femmes-hommes au sein des communautés et son influence sur la voix, les choix et le pouvoir des femmes et filles, il sera essentiel de s'assurer que les femmes, les hommes et les enfants touchés jouissent de la sécurité en vue de leur participation aux consultations.

Cet exercice de consultations ciblées a été fait et se fera de manière continue depuis la phase préparatoire jusqu'à la fin du projet.

3.8 Gestion et traitement des questions liées aux VBG/EAS/HS

Les questions liées aux VBG/EAS/HS touchent évidemment des sujets très sensibles au sein d'une communauté relatifs au dynamique de pouvoir entre homme et femme, la prise de décision au sein du foyer, les notions d'égalité de sexe, et la prise en charge des survivant(e)s qui peuvent ou ne pas être disposé(e)s à chercher une assistance par peur d'être stigmatisé(e)s par la société ou de ne pas trouver un service sécurisé et confidentiel de qualité.

De manière générale, toute séance de consultation communautaire avec les femmes ou les filles, ou les hommes ou les garçons, doit être menée dans des groupes de sexe séparé, et de préférence de tranche d'âge ségréguée si approprié, avec un facilitateur ou une facilitatrice du même sexe que le groupe et dans un cadre sécurisé et confidentiel, tout en respectant les principes de collecte des informations relatives aux incidents de VBG, surtout de violences sexuelles.¹ Ces consultations ne devraient pas non plus demander des informations spécifiques relatives aux incidents de VBG de manière personnelle ; l'objectif est de comprendre le contexte, le milieu, et les risques que vivent les femmes et les filles de manière quotidienne. En outre, avant d'organiser ces consultations, une cartographie des prestataires de services de prise en charge dans la zone en question doit être vérifiée et actualisée car toute personne cherchant une assistance personnelle par suite de ces consultations doit être référée directement aux services de soutien indiqués dans la zone.

Toute séance de sensibilisation communautaire doit tenir compte de ces mêmes principes de sécurité et confidentialité. En plus, les séances de sensibilisation en masse devraient être utilisées pour disséminer des informations de base concernant les VBG/EAS/HS et les services disponibles dans la zone et pas pour solliciter des informations sur des incidents de VBG/EAS/HS spécifiques auprès des femmes et des filles. De la même manière, toute

¹ Voir *Principes d'éthique et de sécurité recommandés par l'OMS pour la recherche, la documentation et le suivi de la violence sexuelle dans les situations d'urgence*, Organisation mondiale de la santé, 2007.

personne cherchant une assistance à la suite d'une séance de sensibilisation doit être référée immédiatement aux services de soutien indiqués. Un système de référencement local doit donc être développé avant toutes sensibilisations.

Le plan d'action EAS/HS pour le Projet présente de manière plus détaillée les principes de base concernant les communications avec les communautés ciblées sur les questions liées aux VBG/EAS/HS et aussi la prise en charge des survivant(e)s, y compris un protocole de réponse aux cas de EAS/HS.

3.9 Calendrier de mise en œuvre du PMPP

Activités du PMPP pendant la durée du projet

La mise en œuvre des activités liées à la mise en œuvre du PMPP sera calquée sur le calendrier suivant.

Tableau 3. Activités pendant la mise en œuvre du projet.

	3 ^{eme} Trim Avant démarrage du projet	4 ^{eme} Trim avant démarrage du projet	1 ^{er} Trim. lancement du projet	2 ^{ieme} Trim. lance ment du projet	3 ^{ieme} Trim lance ment du projet	4 ^{ieme} Trim lance ment du projet	Sujets/Me ssages	Parties prenante s ciblées
Couverture Médiatique : le chiffre fait référence au nombre du livrable par activité par trimestre pour chaque province. Responsable Spécialiste en communication								
Publicité	3	3	2	2		2	Informatio n sur le Projet Objectifs, articulation s et risques du projet Inscription s dans les écoles publiques	Toutes les parties prenante s
Article de Presse	5	5	3	2			Objectifs, articulation s et risques du projet	Acteurs exerçant une influence sur la mise en œuvre du projet SETforJo

								b
Presse Audiovisuelle/ Emission, sensibilisation. Responsable Spécialiste en communication ECP								
Télévision	10 Télé nationale	10 Télé nationa le	25 Télé nationale	5 Télé nationa le			Informatio n sur le Projet Enjeux et bénéfices du projet, articulation s et risques éventuels du projet ; Inscription s aux écoles	Toutes les parties prenante s
Radio	20/ 5 provinces Radio nationale	50 5 provinc es Radio nationa le + locale	10 5 provinces Radio locale	10 5 provinc es Radio locale+ Nation ale			Informatio n sur le Projet ; Enjeux et bénéfices du projet Approches de gestion des risques du projet Inscription s dans les écoles primaires publiques écoles	Individus, groupes vulnérabl es ou défavoris és ; Acteurs exerçant une influence sur la mise en œuvre du projet SETforJo b
Roll up ² / X-Tends	5 provinces.	5	1				Inscription s dans les écoles primaires publiques	SETforJo b
Réunions de Consultation du public des parties prenantes. Responsable Spécialiste Env. et Sociale								
Focus group	5/province	5/ provinc es	5/ province	5 /provin ce	5/ provin ce	5/ provin ces	Informatio n sur le Projet	Les communa tés

² Un roll - up. Connu aussi sous le nom d'enrouleur ou dérouleur, est un support de communication qui permet à une entreprise, une agence de véhiculer un ou plusieurs messages. Il est composé d'un support pied généralement en aluminium et d'une barre horizontale en haut.

							Enjeux du projet, risques et gestion des plaintes Préoccupations des groupes cibles (handicapés, femmes, peuples autochtones, communautés marginalisées etc.)	locales et peuples autochtones, les femmes, le groupe des Jeunes.
Forum communautaire	5 / province	10/province	05/province	5/ province			Information sur le Projet Enjeux du projet ; mesures d'atténuation et de gestion des plaintes Engagement communautaire et des parties prenantes Engagement des groupes vulnérables et accès aux écoles publiques	Individus, groupes vulnérables ou défavorisés (les jeunes filles, enfant en âge scolaire vivant avec handicap, les enfants peuples autochtones
Forum sectoriel	10 / province	20/ Province	5/ Province	5/provinces			Impacts et opportunités du	Les ministères de

		e					projet par secteurs	l'enseignement Primaire Secondaire et Techniques, Ministère de la formation technique et professionnelle Ministère du Genre famille et Enfant, Ministère des affaires sociales, ministère des finances ainsi que les coordinations provinciales rattachées à ces ministères
Réunion avec les décideurs	1/province	1/province	5/provinces	5/provinces			Information sur le Projet Allocation des ressources et effort du projet	Les leaders locaux, provinciaux, et au niveau national
Activités de plaidoyer		10 1/province	3 provinces	5 provinces			Engagement des groupes vulnérables sur	La société civile

								l'accès aux écoles	
--	--	--	--	--	--	--	--	--------------------	--

Commentaires.

Les activités de communication consisteront principalement en faisant :

- a. Le plaidoyer afin d'obtenir l'adhésion de toutes les autorités politico-administratives et les principaux décideurs au niveau provincial et municipal et ;
- b. La mobilisation sociale afin d'obtenir l'implication de toutes les couches de la population.

En ce qui concerne le plaidoyer, il sera question entre autres d'organiser les visites/réunions de consultations auprès des membres des gouvernements provinciaux et des autorités et leaders d'opinion locaux concernées. Ceci peut avoir lieu une fois le trimestre.

1.2. Organiser les réunions de consultations avec les agences humanitaires à l'instar de l'UNICEF, services techniques de l'Etat et les opérateurs privés du secteur de l'éducation et formation professionnelle dans les zones du Projet.

En ce qui concerne la mobilisation sociale, il sera question d'organiser :

- des réunions de débriefing et de consultations publiques avec différents groupes sociaux (les comités des parents, les enseignants, les point-focaux VBG, les comités de gestion des plaintes, les églises, écoles, centres de formation, ...) avant, pendant et après la réalisation des activités du Projet ;
- des réunions spéciales de consultation avec les groupes spéciaux (tels que les Populations Autochtones) et/ou marginalisés (femmes, Personnes vivant avec handicap, les personnes atteintes d'albinisme) sur des thématiques spécialement dédiées ;
- des affiches/panneaux d'information, en langue locale aussi, à des lieux stratégiques pour la visibilité du Projet ;
- diffuser en langues locales aussi, les spots éducatifs, à travers différents canaux de proximité (églises, radio communautaires, marchés...);
- Réaliser des émissions radio diffusées et télévisées, en langues locales aussi, pendant et après la réalisation des travaux ;
- Organiser la cérémonie officielle importante pour la visibilité d'une activité cruciale jugée par les parties prenantes dans les différentes langues locales des provinces concernées.

NB : Ces activités seront supervisées par le coordonnateur du Projet et conduites par les différents spécialistes du projet **SETforJobs**.

4. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR L'EXECUTION DES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.

4.1 Ressources

Pour atteindre les objectifs du PMPP, il est nécessaire de mettre en œuvre les activités prévues. Ainsi, le budget proposé à la mise en œuvre du PMPP couvrira les dépenses ci-après :

Tableau 4 – Budget annuel estimatif de PMPP

N°.	Activités clés	Qté.	Unité	Budget unitaire (USD)	Budget total (USD)
1	Couverture médiatique :				12500
	Presse écrite (Journaux)	10	Publicité	100	1000
		10	Article de presse	100	1000
	Presse Audio visuelle				
	Télévision	5	Emissions	500	2500
	Radio	50		100	5 000
	X Trends ³	10	Publicité	300	3 000
2	Réunions de consultation				110 500
	Focus groups	30	Séances	500	15 000
	Forum communautaire	30	Séances	2000	60 000
	Forum sectoriel	30	Séances	1000	3 000
	Réunion avec les décideurs	5	Séances	1500	7 500
	Activités de plaidoyer	5	Séances	3000	15 000
3	Cout de mission sur terrain				30 000
	Prise en charge des personnes ressources	5		2000	10 000
	Location véhicule	FF		10000	10 000
	Billets d'avion	FF		7000	7 000
	Autres frais (Go pass /Taxes provinciales)	FF		1000	1 000

³ Un roll up. Connu aussi sous le nom d'enrouleur ou dérouleur, est un support de communication qui permet à une entreprise, une agence de véhiculer un ou plusieurs messages. Il est composé d'un support pied généralement en aluminium et d'une barre horizontale en haut

	Matériels (Supports pédagogiques)	FF		2000	2 000
4	Matériels de visibilité				27 000
	Panneau publicitaire	5		1000	5 000
	T-Shirt	1000		10	10 000
	Dépliant	10 000		0.35	3 500
	Brochure d'information	1000		2	2 000
	Casquette	1000		2	2 000
	Stylo	1000		2	2 000
5	Documentaire	FF		1	2 500
Total					179 500 USD

4.2 Fonction et responsabilité de gestion des ressources

La mise en œuvre de PMPP exigera qu'un personnel soit affecté avec une description des tâches, définissant les responsabilités et le rôle de chaque acteur. L'Equipe de Coordination du Projet **SETforJobs**, sera tenue pour responsable de la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes, les experts en gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux, ainsi que le/la/l'expert en VBG seront chargés de coordonner les activités du PMPP appuyés par les experts en communication et en engagement citoyen.

Tableau 5. Personnes ressources et Responsabilités

	Personne de contact	Rôles et responsabilités
	ECP/ SetForJob.	Coordonner et superviser la mise en œuvre du PMPP ; Transmettre les coordonnées des personnes chargées de répondre aux commentaires ou aux questions sur le projet ou le processus de consultation, à savoir leur numéro de téléphone, adresse, courriel et fonction (ces personnes ne seront pas forcément les mêmes sur toute la durée du projet).
	Experts en gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux, l'expert en VBG et les experts provinciaux en gestion des risques et impacts Env. et Sociaux dans les	Chargés de la mise en œuvre du PMPP, sous la supervision du Coordonnateur du projet ; les spécialistes sauvegarde sociale (avec expérience VBG) sont intégrés dans les ECP Provinciales

	Personne de contact	Rôles et responsabilités
	ECP /provinciaux	
	Le Responsable Administratif et Financier du projet	Confirmer l'établissement d'un budget suffisant pour la mobilisation des parties prenantes
	Spécialiste en Passation des Marchés (SPM) du projet	Elaborer les contrats avec les différents prestataires (contrat avec les radios et télévisions, site Web, les consultants)
	Spécialiste en suivi évaluation	Faire le suivi et l'évaluation du PMPP en collaboration avec les spécialistes des sauvegardes
	Spécialiste en communication	Charger d'élaborer et de mettre en œuvre le plan de communication en référence au PMPP
	Les équipes techniques de coordination nationale et les équipes technique d'implémentation provinciale	Communiqueront (échanges) avec les parties prenantes (y inclus les ECP et ECP provinciaux) sur le choix des sous-projets, l'emplacement, les modalités de mise en œuvre du sous-projet selon le besoin ressenti par la communauté pendant la phase de préparation et de la mise en œuvre du Projet et répondre à la question de la redevabilité vis-à-vis des bénéficiaires du Projet.
	Les représentants des ONG de la société civile, y compris celle de lutte contre les VBG	Chargé de suivi de la mise en œuvre du PMPP

5. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)

Le projet mettra en place, conformément au nouveau Cadre de Gestion Environnementale et Sociale, un mécanisme de gestion des plaintes⁴. L'Emprunteur doit mettre en place une démarche de résolution des griefs (faisant ainsi référence à la NES n°10 dès que possible dans la phase de développement du projet). L'objectif sera d'assurer, de manière impartiale et transparente, la réception et le traitement des préoccupations, des plaintes et des litiges liés relatifs au projet.

Par ailleurs, il conviendra de noter que le projet **SETforJobs** s'alignera sur le mécanisme de gestion des plaintes, MGP institutionnalisé au sein du ministère de l'Enseignement primaire secondaire et technique. Le projet financera la mise en place

⁴ Le Mécanisme de gestion de plainte du projet est le même que celui utilisé par le projet PERSE P172341, moyennant quelques spécificités dans le cadre du MGP institutionnalisé par le ministère de l'Éducation nationale et nouvelle citoyenneté. Il s'applique par conséquent dans tous les projets du secteur de l'éducation dont le projet **SETforJobs**. Les spécificités dont il est question dans ce MGP sont les provinces non couvertes par le projet PERSE, le personnel enseignant non - formé en gestion des plaintes avec MGP/EAS et n'ayant pas signé le code de bonne conduite.

d'une structure de back-office MGP, l'assistance technique, les activités de renforcement des capacités, le matériel et l'équipement, ainsi que la mise à niveau de la plateforme *Allô Ecole*.

La mise à niveau augmentera la capacité d'utilisation de la plateforme actuelle, améliorera son accessibilité et raccourcira les délais de résolution. Les capacités améliorées de la plateforme comprendront l'ajout et la fédération de nouveaux canaux de plaintes tels que le courrier électronique, les médias sociaux et la messagerie, ainsi que la mise en œuvre de rapports publics et de gestion régulièrement mis à jour. La mise à niveau impliquera en outre, l'optimisation et l'automatisation des processus de communication et de rapportage entre l'équipe de coordination du projet, le MFP, le MENC et les points focaux MGP dans les cinq provinces ciblées. Les nouvelles capacités de la plateforme seront exploitées pour garantir que le retour d'information sur les interventions du projet soit reçu et géré en temps voulu. La mise à niveau des structures et procédures de gestion des plaintes à un niveau systémique améliorera la sécurité du système et les mécanismes d'accès, réduisant ainsi les risques d'utilisation abusive ou de piratage des données personnelles sensibles.

En effet, à titre préventif, les mesures de consultation et de participation, notamment les rencontres individuelles avec les personnes affectées par le projet (PAP), auront grandement permis de diminuer le nombre de réclamations.

La démarche sera simple et accessible au niveau local, ouverte à différents types de preuves. Elle permettra de :

- Réduire les délais potentiels à la mise en œuvre du projet, associés à des disputes non résolues en minimisant le risque de recours aux tribunaux ;
- Augmenter la transparence du processus ;
- Faire des ajustements et prendre des mesures correctives tôt dans le processus de réinstallation et de développement du projet ;
- Le mécanisme de gestion des plaintes/griefs/suggestions devra être effectif avant le début de la mise en œuvre de la réinstallation. Ils seront donc établis à l'amorce du processus de consultation et de participation des PAP.

Un mécanisme de gestion des plaintes est défini comme un système permettant de répondre aux questions, préoccupations ou clarifications relatives au déroulement du projet, de résoudre les problèmes résultants de la mise en œuvre des activités du projet et de traiter efficacement les réclamations/suggestions/plaintes émanant des parties prenantes qui se sentent impactées négativement par les activités du projet.

Les caractéristiques d'un Mécanisme de gestion de plaintes (MGP) opérationnel et effectif se déclinent comme suit :

- ✓ Multiples points de recueil des plaintes, accessibles et sans coût pour le/la plaignant(e) ;
- ✓ Procédures de traitement des plaintes qui sont claires, transparentes et suivent des standards fixes ;
- ✓ Processus de traitement et résolution des plaintes qui est rapide et efficace y compris en termes de feedback au/à la plaignant(e)

Toutefois, des procédures spécifiques aux plaintes relatives à l'exploitation et abus sexuels et au harcèlement sexuel (EAS/HS) sont formulées séparément dans le document étant donné la spécificité et la sensibilité de ces dernières dont le traitement doit être axé sur les survivant(e)s et doit se conformer aux principes directeurs d'une prise en charge éthique de ces cas, notamment le respect des droits et du choix du/de la survivant(e), la confidentialité, la sécurité, et la non-discrimination.

Le tableau ci-dessous représente les actions concrètes qui seront menées par la Coordination du Projet en ce qui concerne l'effectivité du fonctionnement du MGP.

Tableau 6. Mise en œuvre du MGP SETforJob

Actions	Responsables	Acteurs associés	Echéance	Budget prévisionnel \$
Elaboration (préparation et validation interne) du MGP du Projet, y compris des procédures spécifiques pour la gestion éthique et confidentielle des plaintes liées à l'EAS/HS	Experts en gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux le (la) spécialiste en VBG	Coordonnateur National, Spécialiste communication	Trois mois après recrutement du spécialiste en Sauvegarde Environnementale et questions sociales, et le (la) spécialiste en VBG	PM
Elaboration des outils de travail nécessaires	Experts en gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux et questions sociales, et le (la) spécialiste en VBG	Consultants	Mise en œuvre effective du projet	A budgétiser
Acquisition et mise en place du matériel et fourniture nécessaires au fonctionnement du MGP, y compris pour le traitement éthique et confidentiel des plaintes liées à l'EAS/HS	Experts en gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux le (la) spécialiste en VBG	Equipe fiduciaire du projet	Dès l'entrée en vigueur du projet	A budgétiser
Informations/sensibilisation et communication sur les dispositions du mécanisme des plaintes, y compris sur les procédures spécifiques au traitement des plaintes d'EAS/HS	Experts en gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux et le (la) spécialiste en VBG	Equipe fiduciaire du projet et Coordonnateurs provinciaux ainsi que les points focaux VBG	Dès l'entrée en vigueur du projet	A budgétiser

5.1. Description du Mécanisme de Gestion des Plaintes du Projet SETforJob

Le Manuel du Mécanisme de gestion des plaintes du Projet d'Equité et de Renforcement du Système Educatif (PERSE), qui est la base de référence du MGP du secteur Education, sera mis à jour pour prendre en compte les activités du Projet SETforJob

relative à Renforcer les systèmes de développement des compétences et augmenter le nombre de diplômés possédant des compétences pertinentes pour l'emploi afin d'accéder à de meilleurs emplois plus inclusifs dans les secteurs prioritaires.

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes du Projet sera accessible, rapide et suivra des procédures de recueil, de traitement, de résolution et de feedback bien définis et transparents. Afin de garantir l'accessibilité au MGP de toutes les parties prenantes, il sera déployé sur quatre niveaux suivants de recueil et de traitement des plaintes :

- ✓ Comité local MGP établi au sein de l'école, ISP ou CF : Composé de trois membres : Enseignante, qui servira aussi en tant que point focal relatif à l'EAS/HS au niveau de l'école, parent, représentant(e) communautaire ou représentant(e) d'une ONG locale. Parmi les membres du comité local, il faudra avoir au moins une femme
- ✓ Points - focaux dans les Sous-Divisions Provinciales de l'Education (Sous PROVED) et les PROVED (Division Provinciale de l'Education (PROVED) : Un point- focal MGP sera nommé dans chaque sous PROVED et PROVED et seront relayés par un back up qui sera aussi nommé par le Ministère.
- ✓ Plateforme *Allô École*/Numéro Vert : la plateforme Allô École sera accessible à toutes les parties prenantes à travers un Numéro Vert et transmettra les plaintes au Comité de Gestion des Plaintes établi au niveau National ; un autre numéro vert dédié au recueil des plaintes d'EAHS sera aussi installé et géré par une agence locale externe. En plus de ces moyens classiques de communication, la plateforme Allô École dans le cadre de SETforJob va s'élargir aux autres canaux de communication MGP⁵notamment le courrier électronique, la messagerie, les médias sociaux ainsi que mettre à la disposition des parties prenantes les rapports publics ainsi que des rapports de gestion régulièrement mis à jour.

Ci-dessous la description de la composition, des tâches et procédures ainsi que des délais de traitement des plaintes à chaque niveau du mécanisme de gestion des plaintes :

a) Niveau Local/Ecole - Comité Local du MGP

- **Composition** (3 membres) : 1 représentant(e) des parents d'élèves, 1 enseignante, qui servira aussi en tant que point focal EAHS au niveau de l'école, et 1 représentant(e) de la communauté ou un membre d'une ONG active au niveau local. Un des membres du Comité doit obligatoirement être une femme.
- **Délai de traitement** : 5 jours

⁵Le Comité de Gestion des Plaintes au niveau national sera composé des représentant(e)s des différentes directions concernées par les interventions du projet ainsi que des représentant(e)s de la société civile. Il aura la charge de la coordination de tout le système en termes de suivi, documentation, analyse des plaintes et reporting. Le Comité recevra les plaintes soumises à travers la plateforme Allô École, dirigera ces plaintes vers les directions concernées pour traitement et résolution et sera chargé du suivi jusqu'à résolution et feedback vers le/la plaignant(e). De même, le Comité national recevra les plaintes qui n'auront pas pu être résolues au niveau local ou provincial, les dirigera vers la direction concernée et sera chargé du suivi jusqu'à résolution et feedback vers le/la plaignant(e). Il faut aussi noter qu'un point focal EAS/HS du MENC sera installé au niveau national afin de recevoir, orienter, et suivre les plaintes d'EAS/HS en provenance des différents points de recueil et niveaux du MGP, et un comité de vérification indépendant des plaintes d'EAS/HS sera également créé

- **Taches et Procédure** : (i) Recueillir les plaintes relatives à l'école ; (ii) Traiter et résoudre les plaintes ; (iii) Remonter au niveau des Sous PROVED les plaintes non résolues, les plaintes complexes et/ou nécessitant plus d'informations de l'administration avant la fin du délai de 5 jours ; (iv) Informer le/la plaignant(e) de la résolution et documenter son accord ; (v) En cas d'envoi de la plainte au niveau supérieur informer le/la plaignant(e) ; (vi) Mettre en place une boîte à suggestions/commentaires/plaintes dans un endroit visible et accessible au sein de l'école ou du centre de formation.
- **Plaintes liées à l'EAHS** : Au cas où une plainte d'EAHS est reçue au niveau du comité local, le point focal féminin du comité, qui servira aussi en tant que point focal EAHS au niveau de l'école/centre, référera la plainte au point focal EAHS du Ministère au niveau national pour la suite du processus. Si le/la survivant(e) n'aura pas encore bénéficié d'un appui lors du recueil, ce point focal féminin orientera la personne en question envers des services de prise en charge disponibles localement, toujours avec le consentement éclairé du/de la survivant(e).

b) Niveau Sous Provincial - Sous PROVED

- **Composition** : 1 Point Focal MGP et son back - up au cas de non-disponibilité du Point Focal.
- **Délai de traitement** : 5 jours ouvrables
- **Taches et Procédure** : (i) Enregistrer et traiter les plaintes soumises au Sous PROVED ; (ii) Enregistrer et traiter les plaintes non résolues remontées du niveau scolaire ; (iii) Informer le/la plaignant(e) de la résolution et documenter son accord ; (iv) Remonter au niveau du PROVED les plaintes non résolues et/ou nécessitant plus d'informations avant la fin du délai de 5 jours ; (v) En cas d'envoi de la plainte au niveau supérieur informer le/la plaignant(e).
- **Plaintes liées à l'EAHS** : Le point focal du Sous-PROVED référera la plainte directement au point focal EAHS du MEPST au niveau national pour la suite du processus.

c) Niveau Provincial – PROVED

- **Composition** : 1 Point Focal MGP
- **Délai de traitement** : 10 jours ouvrables
- **Taches et Procédure** : (i) Enregistrer et traiter les plaintes soumises au PROVED ; (ii) Enregistrer et traiter les plaintes non résolues remontées du niveau Sous PROVED ; (iii) Informer le/la plaignant(e) de la résolution et documenter son accord ; (iv) Remonter au niveau du Comité de Gestion des Plaintes, les plaintes non résolues et/ou nécessitant plus d'informations avant la fin du délai de 10 jours ; (v) En cas d'envoi de la plainte au niveau supérieur informer le/la plaignant(e).
- **Plaintes liées à l'EAHS** : Le point focal du PROVED référera la plainte directement au point focal EAHS du MEPST au niveau national pour la suite du processus.

d) Niveau National – Comité de Gestion du MGP cf. organisation mise en place par le MENC

- **Composition** : 1 représentant(e) des DRH, SECOPE, DAF, DIGE, 1 représentant(e) de l'Intersyndicale des Enseignants, 1 représentant(e) des Ecoles Conventionnées, 1 représentant(e) de CONEPT, représentant(e)s des associations de Parents d'élèves
- **Délai de traitement** : 15 jours ouvrables
- **Tâches et Procédure** : (i) Superviser le fonctionnement des différents niveaux du MGP ; (ii) Enregistrer et traiter les plaintes soumises à travers la plateforme mobile en coordination avec les directions concernées; (iii) Enregistrer et traiter les plaintes non résolues remontées du niveau PROVED en coordination avec les directions concernées; (iv) Informer le/la plaignant(e) de la résolution et documenter son accord; (v) Analyser les plaintes tous les trois mois et soumettre un rapport à l'Unité de Gestion du Projet ; (vi) Organiser et superviser les formations MGP des acteurs des différents niveaux du système MGP.
- **Plaintes liées à l'EAHS** : De même qu'au niveau scolaire, un point focal EAHS du MEPST au niveau national recevra et suivra les plaintes d'EAHS qui viennent des autres niveaux du MGP et orientera également le/la survivant(e) aux services de prise en charge disponibles en cas de besoin, toujours uniquement avec le consentement éclairé du/de la survivant(e). La plainte sera référée à et traitée par un comité de vérification indépendant mis en place pour la gestion des plaintes d'EAHS.

e) Recueil, Traitement et Résolution des Plaintes relatives à l'EAHS

Trois points de recueil des plaintes relatives à l'EAHS seront établis au niveau : (i) des écoles à travers le point focal EAHS, qui servira aussi en tant que membre féminin des comités locaux du MGP, (ii) au niveau du numéro vert dédié aux plaintes d'EAHS (à être géré par une ONG spécialisée), et (iii) au niveau de la plateforme mobile/Allô École. Tous ces points de recueil dirigeront ces plaintes vers le point focal EAHS du MENC et le comité de vérification des plaintes d'EAHS au niveau national, une structure séparée et confidentielle de traitement et de résolution de cette catégorie de plaintes. Le point focal EAHS sera chargé de recevoir et suivre le circuit des plaintes liées à l'EAHS au niveau national ainsi que de les orienter aux services d'appui en cas de besoin. Le point focal EAHS du MENC et les membres de ce comité seront formés sur le traitement des plaintes liées à l'EAHS, en tenant compte de leur nature sensible, à travers des procédures transparentes, sûres, et confidentielles pour toutes les parties impliquées, en particulier, le/la survivant(e).

Afin d'assurer une couverture minimale de ces plaintes à tous les niveaux du MGP pendant que les structures de suivi et d'appui sont en train d'être établies localement au niveau des écoles, une agence externe sera recrutée dès le début afin de faciliter l'intégration de ces canaux spécifiques aux plaintes relatives à l'EAHS au MGP. L'agence aura la capacité d'appuyer le point focal EAHS au niveau national ainsi que d'identifier des partenaires pour l'orientation vers les services de prise en charge au niveau provincial. Cet appui externe permettra au projet d'assurer des mesures de réponse minimales aux cas d'EAHS au début de sa mise en œuvre pendant que d'autres activités d'atténuation des risques, telles que le recrutement et la formation des points focaux au niveau des écoles, sont en train d'être lancées.

5.2. Rôle et responsabilité institutionnels dans la mise en œuvre du MGP SETforJob

Dans le cadre du projet SETforJob, les rôles et responsabilités des parties prenantes intervenant dans le MGP seront soigneusement définis et communiqués.

- Coordination Nationale du Projet – la responsabilité ultime du MGP revient au responsable du projet à travers son Spécialiste en développement social, qui peut participer à l'étape de traitement des plaintes et au processus de vérification selon le type de plainte. Il apportera de manière possible les réponses appropriées du projet à la partie plaignante. Il formera les parties prenantes sur la mise en œuvre du MGP.
- Le partenaire financier, Banque mondiale ou une ONG ou un bureau d'étude partenaire – une partie prenante extérieure et relativement impartiale pourrait apporter une valeur ajoutée en matière de légitimité et de possibilités de réponses et de mesures, par exemple, réaffectation de fonds à une activité quelconque ou de soutien à l'enquête. Les partenaires techniques ou financier feront le suivi du mécanisme à travers les rapports que le projet produira mensuellement ainsi qu'à travers les missions de supervision de la Banque Mondiale.
- Responsabilité de la mise en œuvre du MGP après le projet : avant la fin du projet, le projet SETforJob devra clôturer avec toutes les plaintes gérées pendant sa mise en œuvre. N'existant plus, le projet SETforJob ne peut plus assumer la responsabilité d'intervenir dans la gestion des plaintes. Dans le souci de la pérennisation du MGP, la responsabilité de mise en œuvre dudit MGP après clôture du projet SETforJob revient aux autorités provinciales retenues dans le projet. Ces dernières ayant été associées à chaque étape du processus de gestion du projet. Les autorités provinciales sont impliquées dans ce processus dès le démarrage du projet afin de prendre la relève dans la gestion du MGP à sa fin.

Budget estimatif du MGP

N°	Poste des dépenses	Nombres	P.U en \$	P.T en \$
1.	Achat des téléphones portables Android capable d'envoyer les images pour les sites des 10 provinces	160	A déterminer	A déterminer
2.	Achat des Cahiers Registres pour les sites des provinces : (Kinshasa, Kasai, Kasai- Central, Kasai – Oriental, Kongo - Central, Sud - Kivu, Nord - Kivu, Ituri et Kwilu	640	A déterminer	A déterminer
3.	Achat boites des stylos pour l'enregistrement des Plaintes	50	A déterminer	A déterminer
4.	Diffusion et vulgarisation du MGP dans les médias dans toutes les collectivités locales concernées par le projet, affichage des messages clés de la mise en œuvre du MGP	80	A déterminer	A déterminer

5.	Mise en place du Logiciel de Gestion des Plaintes (LGP) – gestion numérique des plaintes et entretien / année, y compris la formation des différents acteurs sur son utilisation	5	A déterminer	A déterminer
6.	Recrutement d'un consultant programmeur pour la mise en place du logiciel du système de gestion des plaintes avec un support / année (1 mois de prestation)	1	A déterminer	A déterminer
7	Mise en œuvre du MGP par l'ECP, les ECP (provinciaux), Renforcer les comités de gestion des plaintes dans les écoles ou dans la circonscription et les comités de gestion des plaintes (incluant le fonctionnement des comités de gestion des plaintes, la tenue des réunions, l'organisation des enquêtes sur terrain, l'acquisition des registres et autres articles nécessaires au MGP durant la durée du projet)	Fft	A déterminer	A déterminer
8	Imprévus (10%) de coût total du budget de MGP		A déterminer	A déterminer
	Total Général			

6. SUIVI ET REPORTAGE

6.1. Implication des parties prenantes dans les activités de suivi

L'Equipe de Coordination de ce Projet respectera les prescrits de la NES 10, en créant et maintenant les conditions d'engagement des parties prenantes et la dissémination des informations du Projet à tout moment que c'est possible et que cela sera exigé par la dynamique de la mise en œuvre du projet.

Il devra mettre en place tous les outils nécessaires en vue de bien réaliser cette tâche de mobilisation des parties prenantes.

Dans le cadre du SETforJob, les parties prenantes (notamment les populations touchées) ou des auditeurs indépendants participeront aux programmes de suivi et d'atténuation des impacts du projet, notamment ceux contenus dans les instruments de sauvegardes (CGES, CPPA, et PGMO), plus particulièrement :

- Plan de Suivi des impacts/risques environnementaux et sociaux
- Plan de Suivi des Peuples autochtones
- Plan de Suivi des personnes vivant avec handicaps ou (à mobilité réduite) et atteinte d'albinisme
- Plan de Suivi de l'implication des parties prenantes
- Plan de Suivi des emplois et conditions de travail
- Plan de Suivi de la gestion des déchets et des matières dangereuses
- Plan de Suivi Santé et sécurité des populations
- Plan de Suivi des risques de violences sexistes et d'exploitation et de sévices sexuels
- Plan de Suivi de la formation à l'intention des populations
- Plan de Suivi du Mécanismes de Gestion des Plaintes (MGP)

- Plan de Suivi des découvertes fortuites et du patrimoine culturel

Les critères de sélection des tiers seront clairement établis par SETforJob.

Les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités d'engagement des parties prenantes :

- Nombre et fréquence des réunions avec les acteurs concernés (audiences publiques, ateliers, rencontres avec les dirigeants locaux) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants et la pertinence des interventions ;
- Nombre des parties prenantes incluses dans le registre dédié ;
- Nombre de suggestions et de recommandations reçues par SETforJob à l'aide de divers mécanismes de rétroaction ;
- Nombre de publications couvrant le projet dans les médias ;
- Nombre et qualité des rapports produits après chaque réunion, atelier
- Nombre de plaintes et de griefs rapportés aussi bien que le nombre des cas résolus.
- La qualité des organisations des journées « Portes-Ouvertes »

Le PMPP sera mis à jour annuellement au cours des premières phases de travaux et de construction, Toutefois, des activités de suivi planifiées, auront lieu en termes de revue trimestrielle, semestrielle et annuelle. Notons aussi que cette section suggère que l'Equipe de Coordination du projet SETforJob engagera activement les parties prenantes au suivi de Plans de Suivi différents impliquant divers impacts E&S et des mesures d'atténuation. Cet engagement pourrait impliquer une énorme quantité de travail pour préparer des rapports et ensuite les partager avec les parties prenantes. Pour y arriver, les activités de suivi relatives au PMPP seront déclinées dans les Plans (annuels et trimestriels) de mise en œuvre. Ces plans préciseront entre autres, pour chaque action ou activités prévues, le responsable, les acteurs impliqués, les ressources nécessaires (budget) et les délais de mise en œuvre.

Des outils de suivi correspondant (rapports annuels et trimestriels) seront élaborés pour être capitalisés dans le document global de suivi des activités courantes du Projet. Les rapports de suivi mettront en exergue les écarts entre les prévisions et les réalisations en termes d'activités, les acquis de la mise en œuvre des activités, les difficultés rencontrées, les solutions envisagées ainsi que les impacts des activités mises en œuvre. Les responsables du suivi de la mise en œuvre des activités inscrites au PMPP sont : les Spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale et le/la Spécialiste en VBG.

A la fin de chaque année, une évaluation opérationnelle sera faite avec les parties prenantes pour s'assurer de l'efficacité et de l'effectivité des mesures prises et des ajustements éventuels pour permettre au projet d'atteindre ses objectifs.

6.2. Rapport aux parties prenantes

L'objectif du PMPP est de donner la possibilité aux parties prenantes intéressées et affectées par le Projet d'exprimer leurs opinions, leurs intérêts et préoccupations au sujet du projet, en veillant à ce que les avantages du projet reviennent aux membres de la communauté. Il est obligatoire que l'Equipe de la coordination de la mise en œuvre du

projet SETforJob à travers les mécanismes de participation communautaire et d'autres canaux de mobilisation, partage les avancées et les défis qui s'observeront dans le processus de mise en œuvre. Si les parties prenantes ne sont pas satisfaites, elles peuvent utiliser le MGP pour présenter des doléances relatives au PMPP ou au projet.

7. Annexes

7.1 Rapports des travaux Matadi, Kinshasa et Kananga

7.1.1 Rapport de mission de Consultation des parties prenantes (Kinshasa et Matadi)

1. Contexte

Dans le cadre de la préparation du projet Transformation Economique par les compétences en RDC (DRC Set Jobs), il s'est tenu et conformément au nouveau cadre environnemental et social un atelier de consultation des parties prenantes en date du 05 et 07 novembre 2025 dans les villes respectivement de Kinshasa (ville province de Kinshasa) et Matadi chef-lieu de la province du Kongo-Central. L'atelier de consultation des parties prenantes a eu lieu dans la salle de conférence de SPACE avec la participation de 43 personnes pour Kinshasa. En ce qui concerne la ville de Matadi, les assises ont eu lieu dans la salle de conférence de l'hôtel BILOLO et connu la participation de 48 parties prenantes.

L'objectif des consultations du public est de permettre aux parties affectées/intéressées d'être impliquées dans le processus de préparation du Projet. Les consultations permettent aux parties prenantes d'émettre leurs avis et de faire connaître leurs besoins et de manière à assurer les meilleures chances de succès au cours de la mise en œuvre.

Deux grands groupes des parties prenantes ont été identifiés : la partie gouvernement par le biais des différents ministères concernés par le projet et la société civile dont les objectifs cadrent avec les activités qui seront mises en œuvre.

2. Méthodologie

Afin de susciter de l'intérêt auprès des parties prenantes aux consultations et mieux structurer les discussions il leur a été présentées par les facilitateurs le contexte dans lequel s'inscrit le projet, son objectif de développement, les composantes, le niveau de risque global, les activités prévues par les différentes composantes. Cette méthodologie a permis aux participants de déceler les risques relatifs à chaque activité, proposer des mesures d'atténuations ainsi que des avis suggestions.

3. Les parties prenantes consultées

- a) **Partie gouvernement :** En ce qui concerne la partie gouvernementale les ministères suivants ainsi que les services étatiques ont pris part active à l'atelier de consultation des parties prenantes il s'agit de : le Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté, Division du Fond pour la Promotion du Métier (FPM), Inspection Provinciale en charge d'administration et finances, Institut Supérieur du Commerce (ISC) Matadi, Institut Supérieur Pédagogique (ISP) Matadi, Division Genre et Famille (DIVGEFA), Ministère provincial du Travail et de la prévoyance sociale et Formation professionnelle, Ministère Provinciale de la santé, Ministère de l'environnement.
- b) **Société civile :** En ce qui concerne la Société civile, nombreuses organisations ont été présentes et ont participé aux discussions. Il s'agit des organisations suivantes : Le Cadre Permanent des Concertations de la femme Congolaise (CAFECO), Représentation des Etudiants du Kongo-

ACCROITRE L'ACCES EQUITABLE DES JEUNES A DES EMPLOIS DE QUALITE

Activités	Risques	Mesures d'atténuation	Canaux de communication	suggestions
Construction et	Accident de	-Mettre en place un	Relais	-Assurer la maintenance des

Central (REC), ASBL mama LUFUMA, Programme d'Encadrement pour le Développement de l'enfant et Famille (PREDIF), Femme en Action (FAC), Chambre de Commerce et Industrie du Kongo-Central (CCI), Association des Personnes vivant avec Handicap (APHAC) , Association des femmes Médecins du Congo (AFEMECO), Organisation pour la Protection et le Développement de l'Enfant et de la Femme (OPDEF) , Réseaux des Associations Congolaise des Jeunes (RACIJ), Voix intègres pour la communauté des opprimés (VICOP), Mouvement Rien sans la Femme (MRSLF), Action Communautaire pour le Développement Durable (ACDD), Citoyen Engagé pour le Développement (CED) , Protection des Personnes atteintes d'Albinisme du Kongo - Central (APVH), Nouvelle dynamique de la Jeunesse Féminine (NDJF), Coalition Nationale de l'Education Pour Tous (CONEPT), Groupe de Travail Climat REDD Rénové, Association des Femme Juristes du Congo (AFEJUCO), Radio Télé Matadi (RTM).

4. Résumés des discussions et des points soulevés par les parties prenantes

réhabilitation des centres de formation	<p>travail ;</p> <p>Perturbation de la circulation dans la zone de construction ou réhabilitation ;</p> <p>Augmentation des déchets ;</p> <p>Conflits fonciers ;</p> <p>Les intempéries, Vol des matériaux chantier,</p> <p>Perte en vie humaine ;</p> <p>-Non-conformité aux normes environnementale et sociale</p>	<p>système de suivi de santé des ouvriers dans les chantiers,</p> <p>- Faire le tri des déchets et réserver des bacs spécifiques pour chaque type de déchet,</p> <p>-Assurer un contrôle de qualité des matériaux de chantier ;</p> <p>Organiser les formations permanentes sur la sécurité et la santé des ouvriers ;</p> <p>Recruter des environnementalistes spécialisés sur les questions de génie civile</p>	<p>communautaire ;</p> <p>Les tribunes d'expressions populaires,</p> <p>Les églises,</p> <p>La communication porte à porte par les chefs de rue, chef de quartier, les jeunes ;</p> <p>Les notes circulaires ;</p> <p>Les réseaux sociaux ;</p> <p>Le site web du projet, media Congo</p>	<p>équipements par des entretiens réguliers.</p> <p>- Engager des entreprises de constructions agréées ayant une expertise de pointe :</p> <p>-Mettre en place une cellule de suivi environnementale et sociale des travaux sur le site de construction et de réhabilitation des infrastructures ;</p> <p>-Recrutement des entreprises locales de construction s'il y en a ;</p> <p>-Renforcer les mesures sécuritaires contre le vol des matériaux ;</p> <p>- Mettre en place le Cadre Institutionnel du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)</p>
Renforcement des capacités techniques par les stages	La sélection inadéquate des candidats bénéficiaires	Le curriculum vitae doit être requis pour les bénéficiaires d'un stage ou d'un renforcement des capacités	Publication des candidats sélectionnés dans le site du projet avec possibilité d'affichage sur les lieux publics ; Publier la liste des bénéficiaires sur média Congo	-Proposer un module simplifié de formation sur les droits des affaires et climat des affaires en RDC
Révision et modernisation des programmes ;	Insuffisance des formateurs qualifiés	Une sélection judicieuse des experts à la révision des programmes		<p>Faire d'abord un bon état des lieux des programme existants dans les différents domaines d'apprentissage, ensuite procéder au tri et revisiter le programme</p> <p>-Rationaliser la formation en 80 % de pratique et 20 % de théorie ;</p> <p>- Réviser et actualiser</p>

				régulièrement les curricula ;
Elaboration et accompagnement des plans d'affaires	Sélection des plans d'affaires sur base des relations personnelles et non sur base du mérite			=
Améliorer l'employabilité et la productivité des jeunes par la formation de qualité et pertinente				
Renforcement des capacité techniques	Inadéquation entre la formation et les besoins sur le marché de la zone (Kongo-Central) ; La demande plus élevée que l'offre	-Faire un état des lieux en amont des besoins de la province, -Procéder au recensement des potentiels jeunes bénéficiaires		-Que les formations soient sanctionnées par un certificat du projet et du ministère de la formation technique et professionnelle ; - Rendre la formation compréhensible et attrayante en employant la langue locale comme outil de communication - intégrer les hommes et les jeunes garçons dans la formation des compétences sur les VBG/EAS, la prévention sur les grossesses précoces
Financement des plans d'affaires	-Corruption, -Favoritisme -Exode rurale	-Mise en place d'une commission de suivi indépendante	Media Congo Site du projet affichage	-Assurer des formations permanentes pour les jeunes entrepreneurs sur la rédaction du plan d'affaires même en cas de non-sélection ; -Identification et mise à contribution des coaches en entrepreneuriat - Proposer un module de civisme fiscal
Recrutement des prestataires	-Mode de recrutement de gré à gré, - Faible communication sur la disponibilité des offres	-Faire recours à un cabinet indépendant de recrutement ; L'offre doit se faire par adjudication publique en respectant le délai légal	Les canaux officiels : Media Congo, Le site du projet	-Mettre en avant l'expertise locale ; -Sensibiliser les demandeurs d'emploi à l'accès aux plates forme numérique
Appuyer la gestion du projet, suivi et Evaluation, Renforcement des capacités du ministère de la Formation professionnelle				
Diagnostic du				Que ce diagnostic se fasse aussi

référentiel existant				dans le domaine de digital et du numérique
Mise en place d'une base des données statistiques et une base des données sur la formation professionnelle et technique				

7.1.2 Rapport de mission de Consultation des parties prenantes Kananga

1. Contexte

Dans le cadre de la préparation du projet Transformation Economique par les compétences en RDC (DRC Set Jobs), il s'est tenu et conformément au nouveau cadre environnemental et social un atelier de consultation des parties prenantes en date du 12 novembre 2025 dans la ville de Kananga chef-lieu de la province de Kasai-Central. L'atelier de consultation des parties prenantes a eu lieu dans la salle de conférence de Centre de Ressource pour l'Enseignant de Kamayi à Kananga CREKA en sigle avec quarante et huit (48) participants.

L'objectif des consultations du public est de permettre aux parties affectées/intéressées d'être impliquées dans le processus de préparation du Projet. Les consultations permettent aux parties prenantes d'émettre leurs avis et de faire connaître leurs besoins et de manière à assurer les meilleures chances de succès au durant la mise en œuvre.

Deux grands groupes des parties prenantes ont été identifiés : la partie gouvernement par le biais des différents ministères concernés par le projet et la société civile dont les objectifs cadrent avec les activités qui seront mises en œuvre.

2. Méthodologie

Afin de susciter de l'intérêt auprès des parties prenantes aux consultations et mieux structurer les discussions il leurs a été présentées par les facilitateurs le contexte dans lequel s'inscrit le projet, son objectif de développement, les composantes, le niveau de risque global, les activités prévues par les différentes composantes. Cette méthodologie a permis aux participants de déceler les risques relatifs à chaque activité, proposer des mesures d'atténuations ainsi que des avis suggestions.

3. Les parties prenantes consultées

Partie gouvernement : En ce qui concerne la partie gouvernementale les ministères suivant ainsi que les services étatiques ont pris part active à l'atelier de consultation des parties prenantes il s'agit de : le Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté, Division du Fond pour la Promotion du Métier (FPM), Enseignement Supérieur ; Institut Supérieur d'Etudes Sociales de Kananga, Université Pédagogique de Kananga (UPKAN) la DINACOPE, Ministère Provincial de l'Education formation professionnelle et Métiers ,

Ministère provincial de l'emploi et du travail, Formation professionnelle, Bureau des infrastructures scolaires, PROVED /KC1, Gouvernorat.

Société civile : En ce qui concerne la Société civile, nombreuses organisations ont été présentes et ont participé aux discussions. Il s'agit des organisations suivantes : Synergie des leaders de la nouvelle génération du Congo (SLNGCO), Conseil Régional des Organisations Non Gouvernementales de Développement (CRONGD), Professional Training Center of DR Congo (PTC-DRC), Débout Congolais pour le Développement Durable (DCDD) ; Centre de Développement Agro-Pastoral du Congo (CEDA GROPAC-ONG-DRC), Voix des Jeunes du Grand Kasai (VJKA) , Conseil Provincial de la Jeunesse (CPJ) , Femme Mains dans la main pour le Développement (FMMDI), Ligue des filles et femmes instruites pour le Développement (LIFID) , Fondation Pauline et Albinos (FPA) ; Commission des Jeunes Filles (COJEFI), Union des Femmes pour le Développement du Kasai (UFDKA), Travail de Droit de l'homme (TDH), Entreprise Cosmétique (JKK), Groupe KUTAMBI DITUNGA (GKD), Forum des femmes engagées pour le Développement intégral (FOFEDI -ONG), Réseaux des femmes pour la Protection des Droits de l'Enfant et de la Femme (REFEDEF), Réseau Provincial des Organisations des Personnes vivant avec Handicap pour le Développement (REPROPHAD), ONGD Construire c'est notre action (CONAC), ONG TULUME Développement (TD/ONG)

4.a. Résumés des discussions et des points soulevés par les parties prenantes Société civile

COMPOSANTE 1 : PREPARER LES JEUNES A DES MEILLEURS EMPLOIS				
Activités	Risques (E et S)	Mesures d'atténuations	Canaux de communication	Parties prenantes
La construction et réhabilitation des infrastructures de formation	<ul style="list-style-type: none"> - La mauvaise gestion des eaux de ruissellement ; - La mauvaise gestion des immondices - VBG et EAS - Conflits intercommunautaires (fonciers, coutumiers, identitaires). 	<ul style="list-style-type: none"> - Canalisation des eaux (construction des ouvrages d'art ; mettre en place des dispositifs anti-érosion - Campagne de sensibilisation communautaire - Formation, mise en place de MGP, sensibilisation, signature du code de bonne conduite ; 	<ul style="list-style-type: none"> Radios communautaires, réseaux sociaux, affiches, communication interpersonnelle (théâtres, closes contrat - Médias, ligne-verte, - Médias, communauté (églises, famille régnante, annonceurs, 	<ul style="list-style-type: none"> - Les entreprises bénéficiaires ; Gouvernement, PTF et société civile, communauté - Société civile, PTF, Gouvernement (Ministères genre, affaires sociales, santé, justice, droits humains), communauté, les entreprises, - Communautés, autorités coutumières, autorités politico-administratives, services de sécurité, OSC, leaders communautaires, les

	- Vol de matériels et matériaux	- Informations, sensibilisations, formation, dialogue, médiation, exiger l'équité dans la construction ; - Sensibilisation, dénonciation, installation d'un poste policier	- Médias, closes contrat (signature du code de bonne conduite)	entrepreneurs - Ministère de l'intérieur, société civile, communication, ministère de la justice, services de renseignement, communauté
Renforcement des capacités techniques des stagiaires	- Mauvais recrutement de formateurs ; - Discrimination dans le recrutement des stagiaires ; - Fuite de cerveaux	- Recrutement basé sur la méritocratie, procédure ouverte de recrutement favorable à la compétition, encourager les compétences féminines	- Appel d'offre public (médias, affiches dans de lieux publics, définir les profils de candidats).	- Gouvernement, société civile, communauté
Révision et modernisation des programmes de formation	- Inadaptation des programmes de formations et filières au contexte socio-culturels et au besoin du marché d'emploi centre kasaïen	- Adapter les programmes de formation aux réalités du milieu ; - Formation de formateurs.	- Séminaire, atelier et conférence.	- Gouvernement (ministère de l'ESU, EDUC, FPAM...), PDF et société civile
Elaboration de plan d'affaires	- Faibles capacités techniques dans l'élaboration du plan d'affaires par les bénéficiaires ; - Inadéquation de l'activité aux réalités du marché ;	- Encadrement et renforcement des capacités des bénéficiaires (stage)...	- Séminaires, ateliers, conférences	- Bénéficiaires de projet, PTF, Gouvernement
COMPOSANTE 2 : AMELIORER L'EMPLOYABILITE ET LA PRODUCTIVITE DES JEUNES GRACE A UNE FORMATION DE QUALITE ET PERTINENTE				
Formation des stagiaires	- Mauvais recrutement des stagiaires ; - VBG ; - Inadaptation des modules de formation	- Méritocratie, compétences dans le recrutement ; - Former,	- Médias, vulgarisation de la loi sur les VBG et instruments juridiques, réseaux	- Société civile, apprenants, PTF et Gouvernement et

	<ul style="list-style-type: none"> ; - Discrimination des femmes et des personnes vivant avec handicap ; - La négligence ; - La démotivation des apprenants (exigence, rigueur excessive, mauvais traitement, irrégularité) ; - Non-respect des filières 	<ul style="list-style-type: none"> sensibiliser, informer, mettre en place le MGP ; - Prise en compte des aspects genre dans le recrutement ; - Concevoir et mettre en place la, politique de motivation des apprenants 	<ul style="list-style-type: none"> sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> communauté
Financement de plan d'affaires	<ul style="list-style-type: none"> - Monnayage de plan d'affaires ; - Clientélisme ; - Favoritisme ; - Trafic d'influence ; - VBG et EAS 	<ul style="list-style-type: none"> - Dénonciation, mise en place MGP, poursuite judiciaire, application des sanctions exemplaires, 	<ul style="list-style-type: none"> - Médias, annonceurs, circuit de soumission de plan d'affaires et ligne verte 	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement, PTF, société civile, entreprises concernées et communauté
Formation des bénéficiaires au plan d'affaires	<ul style="list-style-type: none"> - Résurgence de l'insécurité ; - Formation au contenu inadapté <ul style="list-style-type: none"> - VBG/EAS - Langue de formation non adaptée - Formation bâclée - Faible capacité et mauvais choix des formateurs - 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation ; Dialogue et médiation - Concevoir des modules de formation adaptés aux besoins et adapter les méthodologies de transmission - Sensibilisation ; Formation et mise en place de MGP - Tenir compte des langues locales dans la formation - Veiller au respect de programme de formation - Recruter sur base des mérites et compétences 	<ul style="list-style-type: none"> - Dialogue intercommunautaire ; Media ; Réseaux Sociaux ; - Ateliers ; - Médias ; Réseaux Sociaux - Atelier - Atelier - Offre publique 	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernement ; PTF ; Communautés ; Autorités politico-administratives et coutumières ; Société civile

COMPOSANTE 3 : RENFORCEMENT DE SYSTEME DE COMPETENCES GRACE A DES CADRES HARMONISES				
Diagnostic des référentiels existants	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvais diagnostic - L'absence d'un cadre de référence des compétences / TDR 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les axes d'amélioration - Définir un cadre méthodologique d'harmonisation de référentiel 	- Atelier d'analyse	Gouvernement ; PTF ; Communautés ; Autorités politico-administratives et coutumières ; Société civile
Elaboration d'un cadre unifié facilitant la reconnaissance des compétences à différents niveaux	<ul style="list-style-type: none"> - Lourdeur dans l'octroi des titres de fin de formation - Monnayage des titres - VBG/EAS 	<ul style="list-style-type: none"> - Célérité dans le traitement et l'octroi des titres de fin de formation aux apprenants 	- Médias	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement ; PTF ; Communautés ; Autorités politico-administratives et coutumières ; Société civile
Mise en place d'une base des données statistiques sur la formation professionnelle et technique	<ul style="list-style-type: none"> - Faible fiabilité des données ; - Mauvais état de support ; - Non disponibilité des données 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des gestionnaires des données ; - Sécurisation de support des données ; - Disponibiliser les données 	<ul style="list-style-type: none"> - Supports informatiques et papiers - Atelier de formation des gestionnaires de base des données ; 	Gouvernement ; PTF ; Communautés ; Autorités politico-administratives et coutumières ; Société civile

4.b. Résumé des discussions soulevées par les parties prenantes gouvernement

COMPOSANTE 1 : PREPARER LES JEUNES A DE MEILLEURS EMPLOIS				
Activités	Risques (E et S)	Mesures d'atténuations	Canaux de communication	Parties prenantes
La construction et réhabilitation des infrastructures de formation	<ul style="list-style-type: none"> - Catastrophe naturelle (érosion, ravin, - Manque de titre de propriété - Détournement des fonds - Mauvaise sélection d'entreprise de construction 	<ul style="list-style-type: none"> Procéder aux études topographiques <ul style="list-style-type: none"> - Détenir des titres légaux, - Mettre sur pieds des mesures de suivi permanent et efficace Respect des normes de passation des marchés. 	Sensibilisation au travers les médias, panneaux de signalisation et affichage	Le gouvernement, société civile, PTF et les entreprises de mises en œuvre

Renforcement des capacités techniques des stagiaires	- Insuffisance des centres ou entreprises valablement équipés pour l'encadrement des stagiaires, - Monnayage stage	-Création des centres ou entreprises pilotes pour l'encadrement des stagiaires, -Subventionner les entreprises et stagiaires	- Sensibilisation à travers les médias, affichages à des endroits stratégiques	Gouvernement, entreprise et société civile
Révision et modernisation des programmes de formation				- Gouvernement (ministère de l'ESU, EDUC, FPAM...)
Institutionnalisation et renforcement de partenariats entre les principales associations des employeurs	- Non-respect des clauses et absence de collaboration	- Création d'un bon cadre de concertation et de coordination	- Séminaires et sensibilisations	- PTF, Gouvernement
COMPOSANTE 2 : AMELIORER L'EMPLOYABILITE ET LA PRODUCTIVITE DES JEUNES GRACE A UNE FORMATION DE QUALITE ET PERTINENTE				
Formation des stagiaires	- Népotisme, clientélisme, - Manque d'appui financier	- Mise sur pied de MGP et lutte contre les VBG	- Circuits de référencement et système du numéro vert	PTF et Gouvernement et communauté
Financement de plan d'affaires	- Détournement des fonds - Retards dans les décaissements des fonds	- Suivi permanent	Numéro vert et système d'alerte	- Gouvernement, PTF
Accroître la productivité et	- Difficulté pour identifier les	- Dépolitiser les structures des		Conseil Provincial de la

revenus des jeunes micro-entrepreneurs en renforçant les compétences techniques	vrais jeunes micro-entrepreneurs	jeunes		jeunesse, PTF et gouvernement
Recrutement de deux prestataires	- Non- respect - des critères de recrutement - Politisation de recrutement et Traffic d'influence - clientélisme	- Recrutement basé sur les mérites - Dépolitisation de l'activité	Média, affiche	Conseil Provincial de la jeunesse, PTF et gouvernement
Formation des bénéficiaires au plan d'affaires	- Non assimilati on de la matière avec risque de manque de financeme nt qui peut entrainer un rejet du plan d'affaires.	- Accompagneme nt régulier et permanent des bénéficiaires	Module de formation (documentatio n)	Gouvernement ; PTF
COMPOSANTE 3 : RENFORCEMENT DE SYSTEME DE COMPETENCES GRACE A DES CADRES HARMONISES				
Appuyer la Gestion du projet par le suivi et l'évaluation	- Manque du personnel approprié et intègre pour le suivi et l'évaluatio n	- Recruter un cabinet d'expert	- Sensibilisatio n par les médias	Unité de gestion de projet Evalueur indépendant
Renforcer les capacités du Ministères de la formation professionnelle et	- Manque des formateurs compétents	- Renforcement des capacités des formateurs	- Médias - Publicité - Affichages - conférence	- Gouvernement ; PTF ;

de l'emploi				
Mettre en place d'une base des données statistiques sur la formation professionnelle et technique	<ul style="list-style-type: none"> - Données statistiques biaisées - Non disponibilité des données 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des statisticiens et les doter des outils technologiques appropriés 	<ul style="list-style-type: none"> - Média, - Téléphones ; - internet 	Gouvernement ; PTF ;

4. Listes de présences

a. Kinshasa et Matadi



CONSULTATIONS PUBLIQUES DANS LE CADRE DU PROJET DE TRANSFORMATION
ÉCONOMIQUE PAR LES COMPÉTENCES EN RDC (P510575)

LISTE DE PRESENCE DU 7 Novembre 2025 | MATADI

	NOM et POSTNOM	INSTITUTION	FONCTION	TELEPHONE
01		-		
02				
F 04	LAMBA FUNGO	C C		
F 05		ON		
07				
08				
09				
10	K	-	BR	
F 11			N	
F 12			de PA	
14		DE	R	9 3
15		- I	E	5
16				Eric . Co
P 18		EDUC-PROV		
P 19				0 2 1
F 20				77545 H

b. Kananga



Konza/BST

CONSULTATIONS PUBLIQUES DANS LE CADRE DU PROJET DE TRANSFORMATION
ÉCONOMIQUE PAR LES COMPÉTENCES EN RDC (P510575)

LISTE DE PRÉSENCE DU 13/11/2024

N°	NOM ET POSTNOM	INSTITUTION	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
01	AMBAYI TCHIZEMBI ALEX	DIRECTION PROV	AGENT	0925081324	
02	MUYA MUYA WILLY	ONG PTC- SRC	DIR. EX	0993237373	
03	ABUSA KABUSA BERK	COLEGS	CP	0808222295	
04	MADJALAHAMALLAMU	ADICADPE	ADICADPE	0970777955	
05	IBELIYI LOTUARA	EDU-NG	PROFESSOR	0799220155	
06	KASONGA SHIVAYIKU	FORMATION PROF	DIRECTEUR	0816555785	
07	SUSISAMBE TUKOTEGIMBA	URBAN	SSA3	0978922220	
08	Rene Renard KAMUANDU	FORMATION PROF	SEC	0902222511	
09	ALPHONSE NGINDU NDAMBI	FORMATION PROF	ADICADPE	0970828397	
10	ELYA NGALANLWE	IBCS Kanaga	Chargé C.H	0995777708	
11	ELAMENZI KENZIMA	URBAN	MT	0823028096	
12	DANIEL NTUMBA SHAMBA	PROJET CONSTRUCTION	COORDONNATEUR	0894721722	
13	EDDY MUBIANI MULENA	CEMGRAPAC-ONG	Coordonnateur	0975577215	
14	AARON BIDILUKINU	MINIPRO ESU	CONSEILLER	0994542824	
15	ISHUBA TSHIDANDA M	ONG VILVA	Coordonnateur	0923078965	
16	NIKAZAMUKA MURIA	CPT	CONSEILLER	0972214234	
17	CRISTIN NDUAYA KATI	ONG ONG CONAC	COORDONNATEUR	0976309338	
18	MISILE MUSEESI	OTBPI	COORDONNATEUR	0995224425	
19	SHU-MUKENI DARE	INSPECTION RUPP	AGENT	0913210046	



N°	NOM ET POSTNOM	INSTITUTION	FONCTION	SIGNATURE	TELEPHONE
21	MUAMBA KATOSA BELLEMI	SIA KGA	COORD. MAP		09900627
22	ANDRANGE KIKASY ANJEL	EMBAT	APS		082534011
23	KAZANGA MPULU BERTINE	EPAUSPETSIA	Coordonnatrice		099780622
24	OMYA WEMBA MOUNG-JOSE	FPA	Secrétaire		
25	MUTUNBO KATCOB FINCEK	CONFESIONNEL	SACRE		
26	MPUTU MUREMBA BONIFACE	EBAT	CB INFRA		
27	NDAYE BEYA JOVIAL	LIFD ONG	Point Focal Education		09968128
28	KAMA BOKUMBA EBICA	EDU-MEDIC	CB ADVC		
29	MARCHE DATUMENSTE KALALA	USTAB	COORDONNATEUR		
30	KANKRI KAYEMBE JONES	APJED-NG	CONSEILLER		
31	ANACLET TSHIMBALANGA	T.D.H.	Directeur Exécutif		099168088
32	FENUARGI TUMUTEKE	FMMAS-ONG	OFF. PROTECTION		
33	MARQUELINE CHIBUBUA	FIPED-ONG	COORDONNATEUR		099454883- 099763012
34	TELLON NATAWON	REPROF	Coordonnateur		
35	MSTANDELE ADIENGA	U.P.M	Directeur des études		
36	MAKINA MUBAKA MAMA	B.M	PROFESSOR		
37	TSHIBANGA-KAZANGA SAM	mic BOUTE	SECAD		09714609. 09948984
38	DAVID LUMBALA	REPACONG	COORDONNATEUR		099337266
39	MUTOMBO MUTOMBO SPAT	S.N.G.CO	PROFESSOR		099367675
40	MUKA KONGAREBE	C.C.S.	COORDONNATEUR		

N°	NOM ET POSTNOM	INSTITUTION	FONCTION	TELEPHONE	MAIL	SIGNATURE
41	DIENBORNYO TULING	ADDONG	PCA	0970382126	diendornyotuling@gmail.com	
42	RESINE NA MUSMA	T/NONG	COORD	0977842593		
43	NGANZA KATAWA	UPKAN	Membre coordi	0984847574		
44	ISHIBANGU ISHIBASU	MEMBRES	INTENDANT	0970985677		
45	BAFENDE GEBEA	PROVED	BEXP	0827329732		
46	MPAMPANYE KANGONDA	PROVED	EXPHOITANT	0883350287		
47	Elyade KUNAYA	CONS/COOPER	CONSEILLER	0978438212		
48	Nachia NBANZI	Baquis/Madd	Du-sen/Ceal	0998959621	nmbanzi@j	
49						
50						

5. Des Images

5.1 Photos des consultations des parties prenantes MATADI





5.2 Photos Consultation des parties prenantes Projet Set Jobs Skills Kananga



Photo de famille atelier de consultations des parties prenantes



Vue d'ensemble des participants parties prenantes séance de consultation



Séance d'ouverture atelier de consultation des parties prenantes



Séances des travaux en groupe Société civile



Séance des travaux en groupe société civile



Séance des travaux en groupe partie gouvernement/ ministère



Séance de travail en groupe : Partie gouvernement/ministères



Restitution des travaux en groupe partie ministère